

CULTURE
**Notre
rubrique
livres**

EN PAGE JEUX-LOISIRS

le dauphiné

LIBERE

VOIRON 4^e SALON
DES ANTIQUAIRES

Samedi 14 et Dimanche 15 Mars
Grand'Angle de 10h à 19h

organisé par le S.O. VOIRON
et la Fraternité Rugby MOIRANS

4,00F LUNDI 9 MARS 1992 • 46^e ANNEE • N°14 708

EDITION DE GRENOBLE

40 AVENUE ALSACE-LORRAINE 38000 GRENOBLE • TEL. 76 88 71

L'ÉQUIPÉE SANGLANTE DES TUEURS A LA "205" ROUGE



Didier Rossi (30 ans) comparait, aujourd'hui, devant les assises de l'Isère en compagnie de Jean Winterstein et Michel Schmitt. Les trois hommes ont toujours nié les faits qui leur sont reprochés. Ils ont également refusé de participer aux reconstitutions ou de faire entendre leurs voix.

Photo A.F.P.

**Leur procès
s'ouvre devant
les assises de
l'Isère**

Meurtre, viol, vols et agressions à main armée, tels sont les chefs d'accusation retenus contre les trois hommes qui ont semé la terreur dans la vallée du Rhône, à bord de leur "205" dérobée à Beaune. C'était en août 1988.

L'ARTICLE DE FRANÇOIS CAZENEUVE, EN PAGE SUD-EST ● ● ●

Les tueurs à la 205 rouge devant les assises de l'Isère

Quatre ans après le début d'une dramatique série de crimes et délits connexes, Didier Rossi, 30 ans, originaire d'Amneville (Moselle), Jean Winterstein, 31 ans, de Sarrebourg, Michel Schmitt, 34 ans, de Metz, et son épouse Kheira, 34 ans, de Perpignan, comparaissent ce matin devant la cour d'assises de l'Isère, présidée par le conseiller Jean-Claude Buet. Le procès est prévu sur une semaine et l'on ne devrait pas connaître le verdict avant vendredi soir. C'est M. Gandolière, procureur à Vienne, qui soutient l'accusation.

Vol de voiture

L'affaire, d'une extrême gravité, commence le 4 août 1988, par le vol d'une 205 Peugeot GTI 1 litre 9 rouge au garage Peugeot Champion à Beaune (Côte-d'Or). Le délit est commis avec d'autant plus de facilité que sa propriétaire a laissé les clés sur le contact.

Le 6 août, vers 3 heures, trois hommes s'introduisent par effraction à l'hôtel du Nord à Uchizy (Saône-et-Loire) et dérobent de l'argent, un support de chaîne de lunettes, une bombe lacrymogène et un appareil photo. L'amie du fils de l'hôtelier remarque la 205 GTI et deux hommes de forte corpulence.

Quelques minutes plus tard, l'hôtel "Les amis de la route", toujours à Uchizy, est visité par des individus qui opèrent de la même manière.

Le 13 août, à 1 h 15, M. Reinhard Geier regagne son domicile à Saint-Lager (Drôme) à bord de son Austin. A Saint-Georges-de-Reneins, les trois hommes cagoulés le contraignent à s'arrêter. Sous la menace d'un pistolet et d'un jet de bombe lacrymo-

Ouverture aujourd'hui à Grenoble du procès de trois hommes qui devront répondre notamment d'un meurtre et d'un viol, commis en août 1988, dans notre région.



La terrasse du snack-bar où Patrick Siguenza a été abattu le 17 août Photo A.G.I.

gène, ils lui prennent sa sacoche.

Le 13 août à 2 heures du matin, à Ars (Ain), 22 km plus loin, le trio visite l'hôtel Régina d'où il repart avec une caisse enregistreuse, le tiroir-caisse contenant des chèques et 3 000 F et deux passeports.

Le 13 août encore, à 2 h 50, le trio, toujours à bord de la 205 rouge, arrête une jeune fille de 22 ans, qui rentre chez elle, seule au volant de sa voiture. Dans la zone industrielle de Rillieux-la-Pape, ils l'obligent à quitter sa voiture et à monter dans la 205 rouge. Conduite dans un terrain vague, elle est violée par les trois hommes qui

lui font subir d'atroces sévices sexuels, durant deux heures.

Coups de fusil

Le 17 août à 0 h 15, sur la zone industrielle de Salaise-sur-Sanne (Isère), légèrement en retrait de la R.N. 7, la 205 rouge s'arrête devant un camion-comptoir, faisant office de snack-bar. Malgré la présence de plusieurs clients attablés en terrasse, les trois individus descendent de la 205 en tirant des coups de fusil. L'un d'eux, porteur d'un pistolet, brise une vitre, enjambe le comptoir derrière lequel se trouvent Thierry Siguenza et son frère Pascal. Patrick Siguenza,

le troisième frère, qui est en terrasse, tente de s'interposer. Le porteur du pistolet lui tire dessus à bout touchant, tandis que le troisième homme, resté près de la 205 rouge, crève les pneus des voitures des touristes. Cet acte retardera tout secours pour M. Siguenza qui décèdera dans la voiture d'un automobiliste de passage.

Le 17 août toujours, à 0 h 30, un vol à main armée est commis à la station Antar de Saint-Vallier (Drôme). Le pompiste, M. Guy Charrin, veut protéger la caisse. L'un des trois voyous est plus rapide : il parvient à bloquer le système de verrouillage automatique de la porte blindée de la caisse. Sous la menace du pistolet, il remet 3 000 F en espèces et des chèques. Pour tout remerciement, il reçoit un coup de bombe lacrymogène. Dernier épisode : la 205 rouge est retirée, le 17 août, du canal du Rhône à La Roche-de-Glur (Drôme). La deuxième partie du numéro d'immatriculation "Sk 71" est celle qu'avait remarqué le garagiste d'Ars, à l'occasion du vol à l'hôtel Régina.

Tous ces faits sont niés, depuis le début de l'instruction, par Didier Rossi, Jean Winterstein, Michel Schmitt et son épouse Kheira, laquelle n'est impliquée que dans le vol de la 205 à Beaune.

Si la cour devait reconnaître la culpabilité pour les trois accusés, ils risqueraient la réclusion criminelle à perpétuité, à la sortie, au pire, d'une période de sûreté de dix-huit ou vingt ans. La défense devrait être assurée par M^e Buffard de Saint-Etienne, M^e Deplanque de Perpignan, M^e Abad de Lyon, M^e Leborgne et M^e Vergès de Paris.

François CAZENEUVE

Elles ont changé la vie...

CULTURE
**Notre
 rubrique
 cinéma**

EN PAGE LOISIRS-JEUX

le dau

EDITION DE

4,00F MARDI 10 MARS 1992 ● 48^e ANNEE ● N°14 709

ISÈRE

**ASSISES :
 LE TRIO
 A LA "205"
 NIE LES FAITS**



Au banc des accusés : Jean Winterstein et Didier Rossi, derrière leurs avocats, Me Vergès et Me Buffard Photo Patrick GUYOT

La première journée du procès s'est ouverte dans une atmosphère pesante et a été marquée par plusieurs incidents. L'un des accusés, Michel Schmitt, a refusé, dans un premier temps, de se présenter devant la cour. Il a dû être extrait de la prison avec l'aide de la force publique. Après l'exposé des faits, les trois hommes ont poursuivi leurs dénégations.

○ L'ARTICLE
 DE FRANÇOIS CAZENEUVE
 EN PAGE 2

RHONE-ALPES : OBJET DE TOUTES LES COM

LE TROP-I



**Millon
 serein**

**La région Rhône-Alpes, dont le si
 Charbonnières, est une instance l**

Le président sortant est
 cette éclosion de listes r
 claire. Charles Millon réal
 Front National.

Le trio à la 205 rouge nie les faits

La première journée du procès, devant les assises de l'Isère, marquée par plusieurs incidents

La première journée d'audience s'est déroulée comme toutes celles qui ouvrent généralement les « grands procès » : c'est-à-dire dans une ambiance pesante et ponctuée de multiples incidents contentieux entre le président Jean-Claude Buet, l'avocat général Jean-Paul Gandolière et les avocats, MM. Jacques Vergès, Abad, Gérard Deplanque, Leborgne et André Bufard.

Ce long procès, qui devrait s'achever vendredi, à moins que la longueur prévisible des débats n'oblige la cour à prévoir une journée supplémentaire, a débuté par les absences remarquées de Michel Schmitt, l'un des accusés, que le président a dû faire extraire de la maison d'arrêt de Varcès, en utilisant la force publique, et d'une quinzaine de témoins sur vingt-trois. Ce qui a retardé de trois heures

le tirage au sort du jury de jugement.

Ce n'est qu'en début d'après-midi que les débats ont véritablement commencé par l'examen de personnalité de chaque accusé. Jean Winterstein, désigné comme le « gros » par les témoins, s'est présenté comme quelqu'un « incapable d'attenter aux personnes ».

Le Dr François Russel, expert psychiatre, a parlé de « son incompréhension du monde judiciaire ». Michel Schmitt, ferrailleur et marchand ambulancier, s'est présenté en victime : « On m'en veut. C'est pas des choses à faire. Aujourd'hui, il manque beaucoup de témoins ».

Pour le psychiatre, Schmitt ne présente pas de trouble. Il nie toute participation, évoque avec acharnement les légionnaires, entendus dans le cadre de cette affaire, mais que le magistrat instructeur a écartés et dont il sera sûrement question ces prochains jours. Cela dit, l'expert a parlé de pronostic défavorable concernant sa réadaptation.

Didier Rossi, enfin, celui que les témoins appellent le « grand », il mesure 1,85 m, et qui est le seul étranger à la famille des gitans, s'est présenté comme un « ami de Schmitt » qu'il a connu il y a treize ans. Condamné à six ans de réclusion pour vol qualifié par les assises de la Moselle, il reconnaît « être voleur ». Mais

pas le meurtrier de M. Siguenza, ni le violeur de la jeune automobiliste de Rillieux-la-Pape. Avant la suspension d'audience, M. Roland Agret, écrivain, au nom de l'association « Justice-Prison » est venu témoigner un peu prématurément de l'innocence des trois hommes. Cet ancien condamné à 15 ans de réclusion, grâcié par Valéry Giscard d'Estaing en 1977, et réhabilité en 1984 sous Robert Badinter a dit qu'il se battait pour la justice. « Je ne défends pas les criminels, mais les erreurs judiciaires. Dans cette affaire, la vérité portait des rangs. Eux n'en avaient pas ». Didier Rossi s'est levé pour le remercier. Mais MM. Deplanque et Vergès auraient souhaité que l'audition de M. Agret fût reportée à la fin des débats. De peur que ce témoignage ne devienne une réminiscence.

François CAZEMEUYE ■

VOTRE MAISON

**La pose
du tissu
mural**

PAGE PRATIQUE

le dauphiné

LIBERE



H 36

EDITION DE GRENOBLE

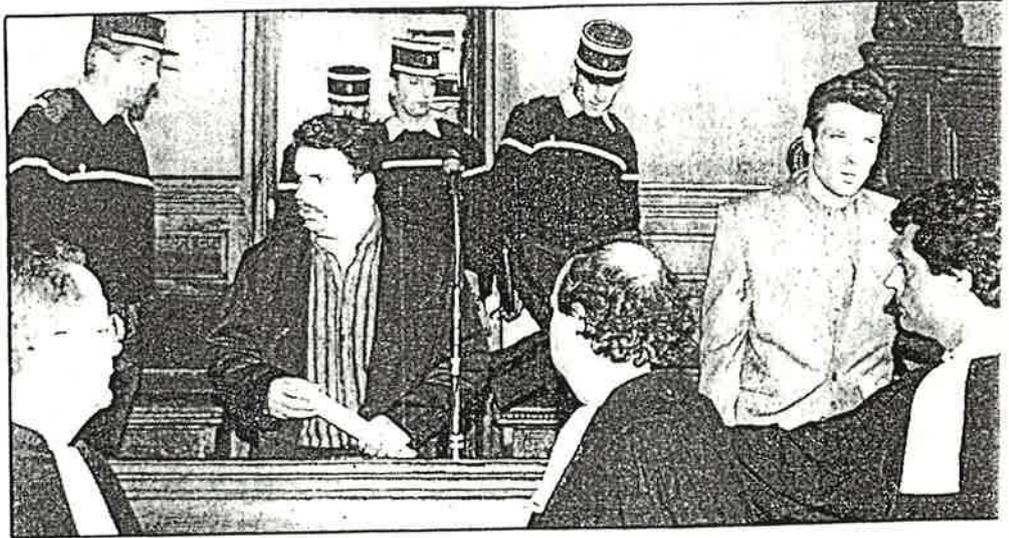
MERCREDI 11 MARS 1992 • 48^e ANNÉE • N°14 710

40 AVENUE ALSACE-LORRAINE 38000 GRENOBLE • TEL 76 88 71 00

L'EXPOSÉ MINUTIEUX D'UN COMMISSAIRE

Assises de l'Isère : les jurés ont entendu hier le témoignage du policier chargé de l'enquête "des tueurs à la 205 rouge". Les faits sont accablants.

**Jean Winterstein
et Didier Rossi** Photo A.G.I.



LOISIRS
Notre
rubrique
disques

PAGE MAGAZINE

le dauphiné

LIBERE

SANTÉ
L'allergie
à la
cacahuète

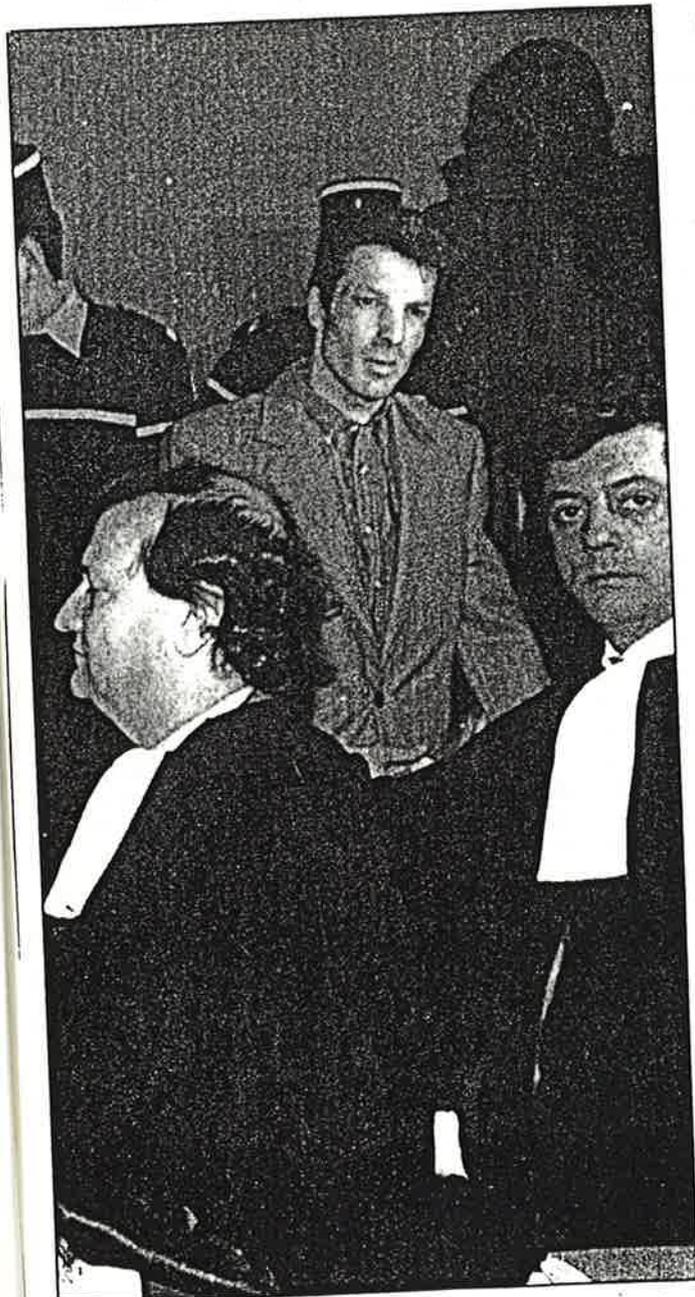
PAGE PRATIQUE

K 20

EDITION DE GRENOBLE

40, AVENUE ALSACE-LORRAINE 38000 GRENOBLE • TEL. 78 88 71 00

JEUDI 12 MARS 1992 • 48^e ANNEE • N°14 711



LES ACCUSÉS FONT DE LA RÉSISTANCE

“Je compatis, mais je ne suis pas le meurtrier...” Didier Rossi a fait impression, hier, lors de la troisième journée du procès des “tueurs à la 205 rouge” qui s’est ouvert lundi devant la cour d’assises de l’Isère. Si les témoins entendus dans la journée sont unanimes pour décrire la physionomie des agresseurs, aucun d’entre eux n’a cependant pu clairement identifier les meurtriers du gérant de la cabane à frites.

Didier Rossi Photo A.G.I.

L'ARTICLE DE FRANÇOIS CAZENEUVE EN PAGE SUD-EST ● ● ●

Didier Rossi fait impression

L'audition de la concubine de Winterstein, Mireille Perstner, n'a pas davantage aidé la cour. Interrogée sur les dates et lieux de départ et de rencontre avec les autres familles Schmitt et Rossi, la jeune femme a reconnu avoir donné plusieurs versions, car, dit-elle, « j'avais peur des policiers dès que j'ai appris ce qui était reproché à Winterstein ».

Ce dernier, s'est levé pour dire : « Ma femme comprend rien. J'suis pas un grand intelligent, mais dans sa déposition, c'est mieux parlé encore qu'un avocat. Y a des mots que même moi je comprends pas. Le juge nous a fait des pièges ».

Pièges ou pas, lettrée ou pas, Mme Perstner a donc affirmé qu'avec Winterstein et les enfants, ils avaient fait route avec la famille Schmitt, de Metz à Vienne où ils avaient rencontré le couple Rossi au camping Leveau, avant de s'installer sur celui de Tain-l'Hermitage. Ce qui est en contradiction avec sa déclaration signée à la police judiciaire et chez le juge d'instruction, faisant état des trois familles Schmitt, Winterstein et Rossi.

Schmitt, lui, a profité de ces divergences pour s'exprimer : « Ce procès, y en a marre. Laissez-moi parler. On veut me séparer de mon épouse. je suis un voleur, je veux clamer mon innocence. Les gitans, on les considère moins que rien ».

La cour a ensuite entendu tous les témoins concernés par l'affaire de Salaise-sur-Sanne qui a coûté la vie à M. Patrick Siguenza, le gérant du camion-snack. M. Joseph Ferraro, de Tain-

Aux assises de l'Isère, le plus grand des accusés s'est adressé à Thierry Siguenza : « Je compatissais, mais ne suis pas le meurtrier de votre frère ». Une journée émaillée, une nouvelle fois, d'incidents.

l'Hermitage, a d'abord confirmé la disparition de la 205 rouge, le 16 août entre 11 h. 30 et 12 h. 30, M. Michel Verdier, de Firminy (Loire) qui campait à Tain, à côté des caravanes de Schmitt et Rossi, s'est rappelé « une conversation entre hommes et l'échange d'une caravane à l'autre, d'un objet long et enveloppé » (peut-être une arme).

« Les hommes, a-t-il dit, parlaient le matin et arrivaient tard, vers 14 h., pour manger ». Ce qui pourrait expliquer alors qu'ils faisaient des reconnaissances.

La corpulence

Mlle Pascale Joly, de Besançon a parlé, comme tout le monde, de trois hommes cagoulés et en kaki. « Il y avait un grand, au yeux clairs et un plus petit ». Les yeux clairs ? Rossi ne les a pas. « Vous pouvez approcher ». Effectivement, si M. Rossi n'a pas les yeux de Paul Newman, il sont moins sombres que ceux de Winterstein et Schmitt, mais Mlle Joly a affirmé avoir reconnu les yeux de l'accusé la première fois, sur photo.

Mlle Marielle Lagnani, belle-sœur de M. Siguenza, s'est rappelé du gros qui tirait entre les tables, en demandant de l'ar-

gent. « Il a fracassé la tête de Thierry contre le camion. Au départ, j'ai cru à une farce. L'un avait le visage carré avec des yeux sombres. C'est dur de me souvenir, je les ai reconnus uniquement par leur corpulence ».

M. Guy Large, d'Aubignan (Vaucluse) a parlé d'un « mal rasé », M. Laurent Marques, de Serrières, d'un homme au doublementon, M. Claude Lorent, de Péage-de-Roussillon, s'est rappelé la « voix grave » du premier, qui pourrait être Rossi.

Enfin, Pascal Siguenza, frère de la victime, a vu « un grand, un petit plus gros et le troisième vers les voitures ».

A ce stade des débats, et avant d'entendre Thierry, le second frère, le président Buet a regardé vers le box : « Nous ne savons pas si c'est vous trois, mais un homme est mort... ».

Rossi, avec beaucoup de finesse, s'est levé et a dit au témoin : « Je compatissais à la douleur de ce monsieur, mais c'est pas moi le meurtrier ».

Et Thierry Siguenza s'est présenté : « Ils sont arrivés comme des boulets. Le grand a gueulé : La caisse ! La caisse ! Avec une voix qu'on reconnaît bien. Mon frère était le plus faible. Il y

avait un costaud, un plus gros et un rastacouère ! Le ton de la voix suffit, j'ai reconnu Didier Rossi ! »

L'intéressé a bondi : « Tu te trompes ! c'est la douleur qui t'aveugle. Si ton frère était si petit, je suis ceinture noire de judo, je l'aurais poussé d'un doigt. Regarde-moi dans les yeux, je te parles comme un père, un frère ! L'imagination va loin ». Winterstein en a profité pour prendre le train en marche : « On est innocent depuis trois ans et demi ! »

Des incidents

Comme ils s'étonnaient que Thierry Siguenza ait pu entendre récemment la voix de Rossi, Mes Abad et Buffard ont demandé au président de « faire acter » par la greffière la présence du témoin à l'audience, alors qu'il n'avait pas le droit d'assister aux débats. Et l'incident de procédure a retardé de plus d'une heure l'audition de M. Guy Charid, le pompiste Antar de Saint-Vallier, aujourd'hui retiré à Saint-Barthélemy-de-Vals, qui n'avaient encore jamais vu les accusés.

Mais si les avocats n'arrêtent pas de déposer des conclusions, (l'un d'eux affirmant que cette irrégularité pourrait permettre ultérieurement de demander, en fonction du verdict, à la cour de cassation, d'annuler l'arrêt de la cour d'assises), Winterstein, à force de monter et descendre dans les geôles, risque de perdre son titre de « gros »...

François CAZENEUVE ■

BIENVENUE
SKIEZ SUR
2150m DE
DENIVELEE
La Meije
3550m BON SKI !

le dauphiné

LIBERE

TOUJ pour la ma
et ses invités
*Les Mariés
d'Étoile*
17 BD GAMBETTA 38000 GRENOBLE
TEL. : 76 87 07 06

4,00f VENDREDI 13 MARS 1992 • 48^e ANNEE • N°14 717

EDITION DE GRENOBLE

40, AVENUE ALSACE-LORRAINE 38000 GRENOBLE • TEL 76 88

Une audience hystérique à Grenoble

Plusieurs incidents ont émaillé hier le procès des "tueurs à la 205 rouge"

L'ARTICLE DE FRANÇOIS CAZENEUVE EN PAGE SUD-EST

Une audience hystérique

A la veille de la dernière des cinq journées d'audience de leur procès, les trois accusés de "l'affaire de la 205 rouge", n'ont toujours pas avoué. Si Winterstein et Didier Rossi arrivent à sauver apparemment la face, on ne peut pas en dire autant de Michel Schmitt, qui a refusé de remonter des géôles situées sous le prétoire, malgré la délicatesse de ses avocats, M^{es} Jacques Vergès et Gérard Deplanque.

Il a fallu que le président Jean-Claude Buet fasse application de l'article 319 du code de procédure pénal pour lui faire regagner de force le box, dans lequel les solides gendarmes avaient bien du mal à le contenir.

Mais devant l'hystérie de Schmitt, et de son épouse, qui l'a pourtant supplié de se soumettre, le président a suspendu, vers 17 h 15, l'audience, en disant fermement qu'il ne tolérerait pas que "le prétoire devienne un cirque !".

Bien avant ce second incident de la journée, la cour a entendu, dès la reprise des débats, Mme Reyes, la concubine de Rossi, qui n'a pas davantage éclairé le jury que les femmes des autres accusés. "On veut exterminer la race des gitans, m'a dit un inspecteur de police. J'ai été giflée, et pour qu'on me laisse tranquille, j'ai dit oui à tout".

Plus sereinement, est apparue ensuite Mme Agnès Aichour, la propriétaire de la 205 rouge, cette voiture sans laquelle il n'y aurait pas d'affaire. Le témoin a rappelé qu'elle avait été volée devant le garage Peugeot de Beaune, alors qu'elle avait laissé les clés sur le contact et qu'à l'intérieur se trouvaient des cas-

Au procès des "tueurs à la 205 rouge" devant les assises de l'Isère le président a dû suspendre l'audience, riche en événements



La défense et M^e Vergès notamment, prête pour les plaidoiries Photo A.G.I.

settes, dont une au moins avait été saisie dans les caravanes de Rossi et de Winterstein.

Les cassettes

Son beau-fils, M. Laurent Carreau, entendu à son tour, a réaffirmé ce qu'il avait reconnu chez le juge d'instruction, à savoir qu'au moins une de ses cassettes avait été "enregistrée par ses soins, avec une table de mixage et deux platines" et qu'il les avait identifiées grâce à sa façon de les scotcher pour éviter de détruire les œillets et en citant toutes les chansons, dont une de Piaf.

Ce témoignage est sans doute le seul que les accusés ne peuvent

contester. Mais Rossi, toujours très poliment, a dit au témoin qu'il avait aussi enregistré "dix ou vingt cassettes", et Winterstein qui pourtant n'avait jamais voulu discuter avec M. Carreau, lors de l'instruction, s'est levé : "faut dire la vérité sur Piaf. Au début, l'en reconnaissais une, maintenant deux ! C'est facile de s'arranger avec ce garçon. Il n'y a que des mensonges".

Huis clos

Puis ce fut, à huis clos, le témoignage de la jeune fille violée et séquestrée à Rillieux-la-Pape, suivi de la lecture du rapport du Dr Jean-Louis David, de Lyon, qui a déclaré que

les groupages sanguins des trois accusés ne peut confirmer ou infirmer qu'ils appartiennent aux accusés, en précisant, toutefois, qu'il n'était "pas exclu que le liquide spermatique relevé sur la victime fut celui de Schmitt". En tout cas, il a exclu qu'il put appartenir à Rossi et Winterstein, en rappelant que les examens n'avaient pas été faits sérieusement, fussent-ils des hôpitaux de Lyon.

Par ailleurs, une étude capillaire des cheveux, retrouvés sur une chemise saisie dans une poubelle du camping de Tain-l'Hermitage, excluait Schmitt, sans permettre de confirmer ou infirmer qu'ils appartenaient à Winterstein ou Rossi.

Sur les deux fusils "Manufrance" saisis chez Rossi, l'expert a certifié qu'aucun n'avaient tué M. Patrick Siguenza, à Salaise-sur-Sanne, et que les douilles retrouvées à Saint-Vallier, lors de l'agression du pompiste de la station Antar, provenaient d'un fusil "Franchi" ou de type de cette marque. Une certitude qui met donc hors de cause Didier Rossi.

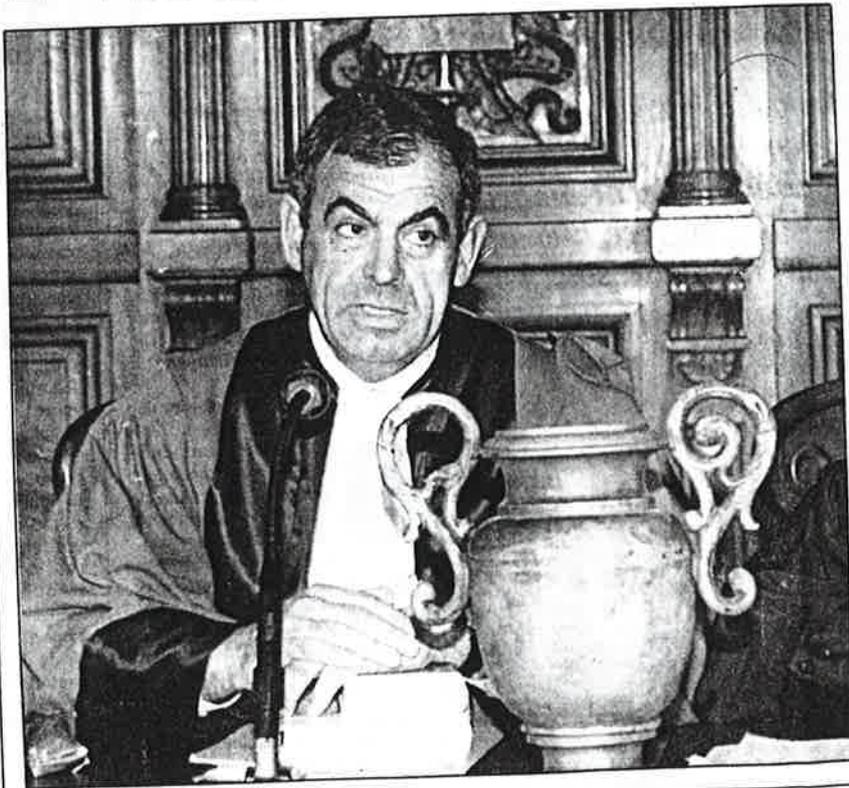
Enfin, et c'est cette demande qui a provoqué la colère de Schmitt, le président a demandé au Pr. David d'examiner les accusés afin de dire s'ils ont effectivement des tatouages sur les parties intimes de leur corps. Et c'est à cet instant que Schmitt, a refusé, en menaçant de ne pas revenir à l'audience. M^e Vergès, estimant qu'il était de l'intérêt que son client acceptât l'examen, a évoqué "le complexe de la persécution qui ne sert pas sa défense".

Mais la nuit porte conseil. Sur-tout la veille d'un vendredi 13.

François CAZENEUVE ■

ASSISES DE L'ISÈRE : L'AFFAIRE DES "TUEURS A LA 205 ROUGE" RENVOYÉE

PROCES POUR RIEN



Après de multiples incidents de séance, qui ont émaillé les audiences depuis lundi, le président Buot a finalement décidé de reporter à une date ultérieure le procès des trois gitans qui comparaissaient pour un meurtre, un viol et des agressions commises dans la région lyonnaise pendant l'été 1988.

Une dernière journée houleuse

Dans l'après-midi, accusés et avocats avaient refusé de regagner le prétoire.

Le président Buot Photo A.G.I.

L'ÉVÈNEMENT

JUSTICE : L'AFFAIRE DE "LA 205 ROUGE"

C'est au cours d'une **session ultérieure** que reprendront les débats devant la cour d'assises de l'Isère où comparaissaient, depuis le début de la semaine, trois gitans soupçonnés être les auteurs d'une **équipée sauvage** dans notre région

Le procès renvoyé

Le président Jean-Claude Buet a pris cette décision devant la multiplication des incidents lors des audiences

Ainsi que l'avaient souhaité, en début d'audience, les cinq avocats des accusés, le procès des "tueurs à 205 rouge", a été renvoyé à une autre session, comme l'a annoncé le président Jean-Claude Buet, à l'issue de la dernière suspension : « La cour n'a pu aussi une certaine idée de la défense, elle ne peut répondre à des problèmes posés sur l'origine desquels elle demande le renvoi de l'affaire à une session ultérieure ». L'état 16 h. 15. Depuis plus d'une heure déjà, tout le monde interrogeait sur la suite du procès, à commencer par les avocats des détenus, Mes Jacques Vergès, Gérard Deplanque, Jean-Louis Abad, André Buffard et Jean-Yves Leborgne, qui venaient demandé à ce que la cour ordonne un supplément d'information et renvoie l'affaire à une session ultérieure. « En début de matinée, le président, qui avait constaté l'absence de Michel Schmitt, avait dû faire application de l'article 320 du code de procédure pénale, en disant qu'il sera passé outre aux débats obscurs de l'accusé ». « Dans un prétoire où les gardiens de la paix avaient eu du mal à faire une foule toujours aussi oppressante, Me Gérard Deplanque demanda, devant l'impressionnante de la cour » à

faire citer à nouveau les trois légionnaires, mis hors de cause à la fin de l'instruction. « M. l'avocat général a refusé tout net, s'est-il écrié. « Ce n'est pas une fantaisie. Dans sa déposition, la jeune fille violée a parlé de rangers, également remarqués par le pompiste de Saint-Vallier. On n'a entendu qu'un légionnaire à la prison de Vesoul et il a disparu. Les recherches de groupages sanguins n'ont pas été faites. Cette 205 a fait près de 300 Km en dix jours et personne ne s'est interrogé, alors que les légionnaires ont pu parfaitement voler la 205 après avoir débrobé une première voiture à Aubagne, le 12 août. M. l'avocat général vous aviez un luxe de détails si vous le souhaitez. Le dossier n'a jamais progressé ! ». Me Jacques Vergès, avocat de Schmitt, s'est levé, et a dit magistralement : « Le choix que vous avez à rendre, est de dire s'il y a une justice à deux vitesses qui vise les gitans et éconère notre noble race blanche ! C'est à eux qu'on prend le sang ! celui des légionnaires est trop noble ! ». « Vous ne pouvez accepter. C'est raciste et inadmissible ! ». Me Jean-Yves Leborgne, remarquable, a d'abord regretté que toutes ces conclusions aient donné une « tonalité chaotique aux débats ». « On les a désignés

comme tels : un grand, un petit gros, un mince. Tout est possible. Vous avez privilégié une hypothèse. (...) Nous ne sommes pas là pour des mots élégants, mais pour des certitudes. « Si vous jugez dans l'impressionnisme, sachez que le supplément que nous exigeons est le complément d'une information vide ! Que gagnerions-nous à gagner du temps ? Comment être sûr, si l'autre piste est si peu considérée ? Ah ! oui, ils volent un peu, mais nous ne sommes pas dans un jeu. Si l'on ne va pas au bout de l'investigation, c'est une piste de l'a peu près ». Après ces pré-plaidoiries, l'avocat général, excédé, a annoncé qu'il disposait de pièces nouvelles relatives à l'innocence des trois légionnaires. Il n'en fallait pas plus pour que les cinq avocats et leur clients quittent le prétoire, qu'ils ne devaient jamais rejoindre, en manifestant leur « indignité » envers le ministère public, M. Gandolière, sans doute épuisé et lassé par ces cinq jours d'audience. Le président Buet, comme le prévoit la loi, a accueilli le bâtonnier Michel Prudhomme, pour la désignation de nouveaux conseils. « Déontologiquement a dit Me Prudhomme, il me paraît inopportun de les désigner à nouveau. Ce serait une atteinte à la profession. Ne pre-

nez pas de décision quant à une commission d'office - a-t-il demandé au président. Dès lors, ce dernier a suspendu encore l'audience, qui n'a jamais repris, les accusés récusant leurs avocats. Près de la bibliothèque des avocats grenoblois, où de nombreux étudiants en droit avaient voulu l'approcher, Me Vergès a lancé : « Les accusés ne veulent pas qu'on serve de poivote à la justice, dans un jeu où les dés sont pipés d'avance ! ». « Ils nous ont récusés parce qu'ils pensent qu'on appartient à cette parodie de justice ! ». Apprenant le renvoi de l'affaire devant la « Table Ronde », les cinq avocats ont déclaré à la presse qu'ils espéraient un nouveau débat contradictoire. « Cette instruction n'a pas été faite. Les accusés avaient le sentiment d'être condamnés, alors qu'on ferme les yeux sur les Gaulois ! "Je n'ai jamais assisté à de pareils incidents" a dit Me Vergès. De l'autre côté de la place Saint-André, M. Siguenza, le père de la victime de Salaise-sur-Sanne, s'est dit « déçu d'avoir attendu quatre ans », mais qu'il conservait sa confiance à la justice ». Et Winterstein et Rossi sont repartis comme ils étaient arrivés. Sous haute surveillance ! **François CAZENEUVE**



"Ja n'al encore jamais vu ça" a dit Me Jacques Vergès (à droite) hier, à l'issue d'une dernière journée houleuse au cours de laquelle avocats et accusés ont refusé de gagner le prétoire Photo Patrick GUYOT

La technique du "présent-absent"

Ou bien Maître Jacques Vergès a le don de mécontenter ses clients (hypothèse peu vraisemblable) ou bien il a mis au point une stratégie parfaitement légale dont la finalité est d'écarter le cours de la justice. En moins d'un mois le bouillant avocat parisien a été récusé par deux fois par ses clients. En janvier c'était Fouad Ali Salah, impliqué dans les attentats meurtriers commis en 1986 à Paris, qui interdisait à Me Vergès d'assurer sa défense. **Démarche poussée jusqu'à l'absurde** Pour éviter que le président Colomb ne le commette d'office, Me Vergès s'abstenait de paraître dans le prétoire. Le magistrat était alors obligé de faire appel au bâtonnier qui désignait Me Leborgne pour prendre en charge les intérêts du chef du réseau pro-iranien. L'avocat demandait alors un délai d'un mois pour prendre connaissance de

l'épais dossier. Ayant été récusé hier par les inculpés de l'affaire de la randonnée sauvage de la 205 rouge, Me Vergès a récidivé, adoptant à nouveau la technique du « présent-absent » qui lui avait déjà si bien réussi. En refusant de revenir au banc de la défense, lui et ses confrères, parmi lesquels se trouve fait du hasard Me Leborgne, son successeur dans l'affaire Fouad Ali Salah, ont empêché le président de les commettre d'office. Dès lors, il ne restait plus au magistrat qu'à renvoyer le procès à une date ultérieure. Poussant jusqu'à l'absurde cette démarche, on peut très bien imaginer que, revenant sur leur décision, les trois inculpés décident de reprendre les mêmes avocats pour s'occuper de leurs intérêts. Ainsi, lors du second procès, ils auront encore la possibilité, à l'occasion d'un incident d'audience, de récusser leurs conseillers. Pour briser un tel cercle vicieux, il faudra que

la technique de la cour d'assises ait la possibilité de commettre d'office des avocats. **Une stratégie qui coûte cher** Cette stratégie coûte cher à la justice, le procès devant repartir de zéro, avec d'autres jurés et toujours devant la même cour d'assises. Mais les premières victimes de cette tactique sont logiquement ceux qui l'utilisent. Car s'ils sont véritablement innocents comme ils le prétendent et comme la loi doit les considérer en l'absence d'une condamnation, les trois accusés devront, après près de quatre ans d'attente, patienter encore plusieurs mois pour connaître leur sort. Pour les familles des victimes, qui espèrent de ce procès un soulagement à leur douleur, ce renvoi signifie que leur calvaire n'est pas près de s'achever. **Jean ENKAOUA**

LE PROGRÈS

93, av. du Progrès
69 680-Chassieu
Tél : 72-22-23-23

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

MARDI 10 MARS 1992

4,30 F

Edition nationale

ASSISES / ISÈRE

Trio infernal : première journée mouvementée

La première journée du procès des trois "tueurs à la 205 rouge", accusés d'une équipée sanglante dans la vallée du Rhône, a été marquée par plusieurs incidents, hier à Grenoble devant la cour d'assises de l'Isère. Dans un premier temps, l'un des trois accusés, Michel Schmitt (qui, comme Didier Rossi et Jean Winterstein, clame son innocence et observe une grève de la faim depuis trois semaines), a refusé de sortir de sa cellule de la maison d'arrêt de Varcès. Ce n'est qu'à 12h30 qu'il a fait son entrée dans le box, après discussion avec son avocat, Me Jacques Vergès qui a demandé avec ses confrères de la défense le renvoi du procès pour absence de témoins.

— RENÉ RAFFIN, PAGE ACTUALITÉS

Tueurs à la « 205 » rouge : du retard à l'allumage

Le procès du trio à la « 205 » rouge a eu du mal à démarrer. Il manquait un passager : Michel Schmitt - 35 ans - refusant de rejoindre ses compagnons de chaînes, Didier Rossi - 31 ans - et Jean Winterstein - 32 ans - devant la cour d'assises de l'Isère (voir notre édition d'hier). Il fallut au président Buet dépêcher à la maison d'arrêt de Varcès un huissier et les deux avocats du prévenu, M^{rs} Vergès et Deplanque, pour qu'enfin Schmitt daigne apparaître à l'audience. Quitte à menacer de la quitter aussitôt, la place qui lui était assignée dans le box ne lui convenant visiblement pas.

Le ton était donné. Et ce ne sont pas les nouveaux retards entraînés par l'absence de nombreux témoins qui allaient contribuer à détendre l'atmosphère.

Pas plus que la demande de renvoi déposée par la défense au motif que « le ministère public n'a cité que les témoins à charge au mépris des règles de la Cour ».

Si en retour la Cour décidait de réserver sa réponse jusqu'à la fin des débats, c'est sans nourrir d'illusions sur la nature de ceux-ci. Ils seront probablement plus longs que prévu et d'autant plus rudes que, face aux charges qui leur sont opposées - un meurtre, un viol collectif et une

Un prévenu qui refuse de comparaître, des témoins absents et quelques incidents de procédure : les débats ont été longs à s'ouvrir, hier, aux assises de l'Isère

série de vols et d'agressions perpétrées au cours de l'été 1988 -, les trois prévenus ont toujours nié. Accusant la justice de s'être trompé de suspects.

Ouverte à 9 h 30 hier matin, l'audience n'a donc vraiment débuté qu'en milieu d'après-midi avec l'interrogatoire de personnalité de Jean Winterstein.

« BON VOLEUR »

Ce petit homme rond, au visage deux fois barré - en bas par une moustache, en haut par une ride soucieuse - a été décrit par les psychiatres comme plutôt frustré et immature. Ce qui n'a attiré, de sa part, aucun commentaire. Au contraire, coupant court aux questions du président, Schmitt a préféré se retrancher derrière ses origines gitanes pour expliquer l'incompréhension

dont il dit être depuis longtemps la victime. En 1982, n'a-t-il pas déjà été condamné « alors qu'il était innocent » dans une affaire d'extorsion de fonds ?

Schmitt qui le matin encore se laissait désirer, Schmitt qui - comme ses compagnons - a refusé pendant toute l'instruction de se prêter aux confrontations ou aux reconstitutions ne se montrera pas plus disert. Tout juste confessera-t-il un passé de ferrailleur et de forain avant de lâcher, les dents serrées, les dates de naissance de ses trois enfants : « ma vie privée ça me regarde moi. Ce qui m'intéresse maintenant c'est ce que la justice m'a fait ». Et elle lui en a fait si l'on en croit son casier judiciaire.

Reste qu'à l'opposé de Winterstein, les psychiatres feront de lui un portrait flatteur. « il est

d'une intelligence supérieure à la moyenne » avant d'ajouter : « il veut donner de lui l'image du bon voleur ».

PROPOS ANODIN OU AVEU

Enfin, l'interrogatoire de personnalité du troisième larron, Rossi, allait permettre de corriger une erreur de taille. L'expert psychiatre révélant que son rapport avait été mal recopié : une négation manquait qui changeait un propos anodin de Rossi en quasi-aveu.

Ce point marqué par la défense venait à son heure, au terme d'une après-midi tout entière passée à affûter ses armes et à échanger des propos lourds de sous-entendus avec l'accusation.

Le ministère public représenté par Jean-Paul Gandolière, le procureur de Vienne, a en effet trouvé des adversaires de taille. Devant les accusés ils sont cinq - M^{rs} Abad, Buffard, Leborgne ou encore M^{rs} Deplanque et Vergès déjà cités - à former comme un rempart.

Les débats se poursuivent ce matin avec l'examen des faits.

RENÉ RAFFIN

LE PROGRÈS

93, av. du Progrès
69 680-Chassieu
Tél : 72-22-23-23

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

MERCREDI 11 MARS 1992

4,30 F

Edition nationale

ASSISES / ISÈRE

Equipée de la "205" : un commissaire raconte

Les jurés des Assises de l'Isère ont, deux heures durant, écouté l'accablant récit d'un commissaire de police. Avec précision, Jean-Michel Louboutin, du SRPJ de Lyon, a retracé la folle équipée sauvage du trio de gitans à bord d'une 205 rouge. Montrant comment la succession d'agressions et méfaits ne pouvait être que l'œuvre d'une seule équipe, le commissaire a aussi détaillé les indices matériels recueillis par les enquêteurs.

En revanche, la jeune femme violée par le trio à Rillieux a décidé de ne pas venir témoigner à la barre. Au grand dam des accusés qui demandent maintenant une confrontation qu'ils avaient refusée lors de l'enquête.

— RENÉ RAFFIN, PAGE ACTUALITÉS

Un témoignage « bulldozer »

Pendant deux heures de temps, un commissaire de la P.J. a livré aux jurés sa version de l'affaire. Accablant

La Belgique à Ars ; d'Ars aux Saintes-Maries-de-la-Mer, etc. Du temps de leur liberté, Schmitt, Winterstein et Rossi fréquentaient les pèlerinages gitans. Autant dire que la seconde audience de leur procès a dû leur évoquer le chemin de croix avec, dans le rôle du centurion de service, un commissaire principal du SRPJ de Lyon.

Pendant deux heures de temps, en effet, Jean-Michel Louboutin s'est livré à un récit complet des événements qui troublèrent les alentours de Lyon et de Vienne au cours de cet été 1988. Faits, témoignages, éléments matériels allaient s'accumuler devant la Cour au détriment des accusés.

Dans un premier temps, le policier s'attachait à démontrer que la succession de méfaits ne pouvait être que l'œuvre d'une seule équipe. A Sallaise-sur-Sanne, lieu du meurtre de Patrick Siguenza, à Saint-Vallier où dans la même nuit (16 au 17 août) un pompiste fut agressé, le même sigalement est revenu. Le meneur était décrit comme grand et athlétique comparé au chauffeur de corpulence moyenne. Quant au troisième homme, on le décrivait comme plutôt rond et bedonnant.

Un triplé portrait pareillement tracé par la victime du viol (nuit du 12 au 13 août) comme par les rares témoins ayant assisté aux autres vols et cambriolages.

Or, Rossi est grand et bien bâti. Schmitt à l'allure, il est vrai, passe-partout, qu'on lui prête. Quant à Winterstein, il frisait les cent kilos le jour de son arrestation...

TRAHIS PAR UNE SCÈNE DE MÉNAGE

Continuant son discours, le témoin signalera qu'à plusieurs reprises, des objets provenant d'une agression ont été retrouvés sur les lieux d'une autre. Sans parler, bien sûr, de l'omniprésence de la « 205 GTI » rouge.

Concernant l'enquête, le commissaire Louboutin contera comment les trois hommes avaient été repérés par la gendarmerie de Romagnieu

après un incident dans un camping de Tain-l'Hermitage (une scène de ménage chez les Rossi). Comment, encore, leurs déplacements entre la Côte-d'Or et la Drôme « collaient » parfaitement avec les crimes commis dans ces départements. Enfin, l'enquêteur n'oubliera pas la découverte – lors des interpellations – d'un pantalon semblable à celui porté par l'un des violeurs ou de cassettes enregistrées par la légitime propriétaire de la « 205 »...

Comme si cela ne suffisait pas, quelques détails ravageurs ne seront pas épargnés aux prévenus. Ainsi, la « 205 » a été remarquée garée juste en face du camping de Tain-l'Hermitage. Plus loin, c'est un curieux ballet nocturne qui a été observé par un passant : trois hommes pressés abandonnant sur un parking une « 205 » rouge au profit d'une « 505 » crème. Le même modèle que la voiture alors possédée par Winterstein.

« POURQUOI SE PRÉSENTER DEVANT DES LACHES ? »

Les autres témoins qui se succédèrent, un pompiste de Beaune, un garagiste d'Ars ou un Bavaois de Saint-Lager victime d'une agression dans le Beaujolais, ne firent que compléter la déposition du policier.

A une exception près. Au grand dam des trois accusés – qui en cours d'instruction avaient pourtant refusé une confrontation avec elle – la jeune femme violée à Rillieux, dans le Rhône, décidait finalement de ne pas venir à la barre.

« Voilà quatre années que les faits se sont déroulés mais à l'approche du procès, ma cliente a été de nouveau placée dans une situation difficile », expliquait, côté partie civile, M^e Biot-Crozet. Et l'avocate d'interroger : « Dans la mesure où ses trois agresseurs n'ont jamais reconnu, pourquoi se serait-elle brisée davantage pour se présenter devant des lâches ? »

LE PROGRÈS

93, av. du Progrès
69 680-Chassieu
Tél : 72-22-23-23

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

VENDREDI 13 MARS 1992

4,30 F

Edition nationale

ASSISES/ISÈRE

Déposition surprise au procès du "trio à la 205"

Une jeune femme violée la nuit du 13 août 1988, dans le département du Rhône, par trois hommes cagoulés, a témoigné hier pendant une heure devant les trois gitans accusés d'être "les tueurs à la 205 rouge". Déposition à huis clos, mais les avocats ont demandé après un examen physique de leurs clients, notamment du système pileux de Jean Winterstein et des tatouages intimes de Didier Rossi et Michel Schmitt. Ce dernier a refusé d'obtempérer et une altercation a éclaté contraignant le président de la cour d'Assises de l'Isère à interrompre les débats.

RENÉ RAFFIN, PAGE SOCIÉTÉ

Tatouages intimes

Les trois prévenus du procès des assises de l'Isère révèlent des détails de leur anatomie supposés les innocenter du viol...

Tatoués, ils sont tatoués et pas n'importe où ! Voilà pourquoi les trois prévenus souhaitaient tant que la victime du viol viennent témoigner au procès, ces détails de leur anatomie étant censés les innocenter. Du moins en ce qui concerne ce crime. C'est ainsi que la tragédie qui se joue depuis lundi devant la cour d'assises de l'Isère a pris, un moment, un air de farce.

Ménageant leur effet, les prévenus avaient choisi de faire leur déclaration, en forme de coup de théâtre, à l'issue de la déposition à huis clos de la victime du viol de Rillieux : Rossi porterait un dragon tatoué sur le sexe, Schmitt se contentant de la représentation — au même endroit — d'une échelle ! Plus prosaïquement, Winterstein ne faisait état que de sa pilosité. Il serait, à l'en croire, très velu. En particulier sur l'abdomen.

« Ces choses-là se remarquent », lançaient-ils à la cour, avant de faire rappeler, par l'intermédiaire de leurs conseils, que la victime n'avait jamais fait mention de ces particularités graphiques et anatomiques. Au contraire, la jeune femme avait décrit à la police « le plus gros de ses agresseurs » comme ayant le ventre glabre.

« C'EST MA CASSETTE »

En début d'après-midi, le président désignait donc un expert, histoire de vérifier ces dires. Son choix se portait tout naturellement sur le directeur du laboratoire de police de Lyon, le docteur David. Ce dernier venant d'exposer à la cour le résultat de ses analyses sur les traces de sperme prélevées sur la victime du viol. « L'unique échantillon valable a révélé que l'un des violeurs était d'un groupe considéré comme rare : « AB positif sécréteur », déclarait le médecin qui confirmait que ce groupe était précisément celui de Schmitt. Désagréable impression vite dissipée par Jacques Vergès, défenseur de l'intéressé : « Il est utile d'ajouter que les rares personnes de ce groupe sont toutefois estimées à 2,5 % de la population française, soit près de deux millions d'individus ! »

Dommage que plus tôt dans la journée, la défense — pourtant redoutablement efficace — n'ait pas

trouvé un argument aussi frappant pour démentir un autre témoignage. Celui d'un cuisinier de 22 ans à la fois maniaque du son et du « Top 50 ». Beau-fils de la légitime propriétaire de la 205, celui-ci a formellement reconnu une cassette dans le lot de 100 saisies chez Rossi et Winterstein : « au fur et à mesure du déroulement de la bande j'ai pu annoncer au juge d'instruction le nom de la chanson qui allait suivre. J'en suis persuadé, c'est ma cassette ! ».

PÉNIBLE INCIDENT

Une audience ne se déroulant décidément pas sans incident, celui de ce jeudi survenait vers 15 h 30, Schmitt refusant — contre son intérêt — d'être examiné par le docteur David : « Je n'ai plus confiance dans les juges et les experts ». Dans la foulée, il refusait aussi de revenir dans le box des accusés. Autant dire que la Cour revivait les premières heures de la journée de lundi.

Même cause, mêmes effets. Un huissier fut commis pour sommer le prévenu ; les avocats intervinrent à leur tour ; même Rossi et Winterstein y allèrent de leurs paroles d'encouragement. « Notre client, longtemps détenu en isolement complet semble atteint d'un véritable délire de la persécution » annonçait Jacques Vergès alors que son confrère Deplanque réclamait l'intervention d'un psychiatre. Curieusement le président Buet, qui depuis le début de l'audience s'était plutôt montré bon enfant, se raidissait en choisissant d'opter pour une comparution de force. Au risque d'une scène violente et indigne de la Cour d'assises. Au risque aussi d'alourdir un climat qui n'avait pourtant pas besoin de cela...

Ce qui devait arriver arriva et l'on vit Schmitt, difficilement maîtrisé par les gardes, s'exhiber en vociférant devant les jurés. Alors que Rossi en profitait pour hurler avec des accents désespérés son innocence à l'adresse des juristes.

« Ni Barbie, Ni Abdallah pas plus que Maxime Frérot n'ont été forcés d'assister à leurs procès » constataient, amers, les avocats de la défense.

RENÉ RAFFIN

La Tribune LOIRE *matin*

16, place J.-Jaurès
B. P. 514
42007 ST-ÉTIENNE Cedex 1
Téléphone : 77-32-45-45

LE PROGRÈS

4,30 F
SAMEDI
14 MARS 1992
N° 44 778

Le journal de Saint-Etienne

Après cinq jours de débats le président se décide à renvoyer l'affaire pour « supplément d'information ». A refaire...

205 ROUGE

Le procès dans l'ornière



Au terme de cinq jours de navigation au milieu de débats confus, les cinq défenseurs de Didier Rossi, Jean Winterstein et Michel Schmitt sont parvenus au point exact où ils comptaient aborder. C'est-à-dire au renvoi du procès pour « supplément d'information ». De la « belle ouvrage » à offrir en exemple aux futures générations de pénalistes.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. En accomplissant ce parcours sans faute Jean-Louis Abad, André Buffard, Jacques Vergès, Gérard Deplanque et Jean-Yves Le Borgne ont non seulement servi les intérêts de leurs clients — ce qui était leur devoir — mais aussi la cause de la justice. Qu'aurait signifié un verdict rendu sur la base d'un dossier somme toute mal ficelé dans une atmosphère empoisonnée par une succession d'incidents parfois violents ?

L'HYPOTHÈSE DES LÉGIONNAIRES

Car contrairement à ce que pouvait faire croire, mardi, la brillante déposition du commissaire Louboutin (un « témoignage bulldozer »; écrivions-nous) le dossier présenté aux jurés offrait des failles. Si larges que la défense s'y engouffrait avec d'autant plus de facilité que, face à elle, il n'y avait pas de répondant !

« Tout se discute » déclarait lundi M^e Abad. L'avocat l'a prouvé en grignotant systématiquement avec ses confrères les éléments avancés par le policier. Les charges « incontournables » étant balayées par la tourmente. Que pesait jeudi soir la petite cassette retrouvée chez Rossi, si gênante soit elle, face aux vociférations d'un Schmitt exhibant devant la cour ses tatouages et son intimité ?

Le doute s'était bel et bien insinué dans l'esprit de la cour. Sentiment renforcé par l'arrivée de trois képis blancs au milieu de la discussion. Trois garçons — à l'époque en instance d'engagement — signalés à plusieurs reprises dans la région lyonnaise au moment où se perpétrèrent les crimes. Or, cette piste a été rapidement abandonnée

alors que plusieurs témoins des faits livraient des signalements pouvant correspondre par les tailles, vêtements et chaussures. La victime du viol parlant notamment d'un de ses agresseurs comme étant chaussée de « rangers ».

Mieux, les avocats s'apercevaient, en potassant le dossier, que l'armée avait commis une « bourde » en attestant de leur présence au cantonnement le 9 août 1988 alors, que ce jour-là, l'un d'eux se faisait verbaliser dans un train.

Il n'en fallait pas plus pour déclencher ce vendredi matin une véritable préparation d'artillerie servie par les « canonniers » Deplanque, Le Borgne et Vergès. Pilonnage précédant la charge des « chevaux-légers » Buffard et Abad. Ainsi, si les premiers évoquaient « les nombreuses demandes d'enquêtes formulées par la défense sans aucun résultat », (Deplanque) ou « le scandale d'une justice raciste visant les gitans et exonérant les légionnaires » (Vergès) les seconds réclamaient le renvoi de l'affaire pour supplément d'information.

« C'EST UNE INDIGNITÉ ! »

Le ministre public choisissant ce moment pour se rappeler au souvenir de l'assemblée en brandissant un mystérieux dossier : « Assez de vos leçons de morale. J'ai ici de quoi vous répondre ». Las, débat contradictoire oblige, ces choses là ne se font pas. « C'est une indignité » lui lançait Jean-Louis Abad, sans s'attirer de réponse.

C'en était terminé, la confusion reprenait définitivement le dessus. Ainsi, les accusés refusaient de revenir dans le box et pour faire bonne mesure récusèrent leurs avocats. Ces derniers choisissaient donc de se retirer, suivant en cela la tactique éprouvée de la « défense de rupture ». C'est finalement le bâtonnier de Grenoble qui recevra l'acte de reddition d'un président Buet décidant « au nom d'une certaine idée de la justice » de renvoyer le procès à

Un procès d'école pour les futurs pénalistes. M^{es} Buffard (ci-dessus) et Vergès et leurs trois collègues sont parvenus à leurs fins



« une session ultérieure ».

Bon prince, Jean-Louis Abad constatera plus tard que « cette décision correspond à celle d'une justice équitable », avant de lâcher, en guise de dernière salve : « Ce renvoi est d'autant plus justifié que l'instruction a été conduite de façon partielle ».

RENÉ RAFFIN

Les trois hommes sont suspectés d'avoir multiplié les agressions mais aussi d'avoir commis un meurtre et un viol en quelques jours d'une équipée ultra-violente. Leur procès s'ouvre aujourd'hui à Grenoble



Didier Rossi, l'un des trois inculpés, lors de son arrivée au palais de justice de Vienne le 10 septembre 1988

« Les tueurs à la 205 rouge » aux Assises

Le 17 août 1988, 0 h 15. Dans un crissement de pneus, une petite voiture rouge stoppe sur un parking de Salaise-sur-Sanne (Isère) à hauteur d'un camion reconverti en baraque à frites

Pas un endroit pour un hold-up ? Et bien si. Les dîneurs sont pillés par trois individus cagoulés qui, après avoir raflé la recette de l'établissement, vont tirer sans hésiter sur un témoin qui s'interpose. En fait, le frère des patrons, Patrick Siguenza, 33 ans. Atteint en pleine poitrine par une balle de pistolet, le malheureux ne survivra pas à ses blessures.

Ce meurtre va clore - ou presque - une incroyable équipée qui depuis plusieurs jours déjà défraie la chronique de cet été 88. Quelques heures après le drame, la voiture, une 205 GTI volée le 4 août à Beaune (Côte-d'Or) est retrouvée en partie immergée dans le canal du Rhône à La Roche-de-Glun dans la Drôme. Pour les enquêteurs, il s'agit alors de faire parler les indices et de recouper les rares renseignements qui leurs sont parvenus.

Le temps passe. Cette voiture et ses trois occupants - deux « gros », un mince - ont déjà été signalés tour à tour sur des cambriolages, des vols à main armée et surtout un viol collectif perpétré le 13 août à Rillieux sur la personne d'une jeune femme de 22 ans. Son calvaire a duré deux heures ponctuées de phrases du genre « Si tu pleures on t'égorge »

Le 8 septembre, enfin, les policiers interpellent - non sans mal - trois suspects dans

un camp de nomades de la banlieue de Metz : Jean Winterstein, 32 ans ; Michel Schmitt, 35 ans, et Didier Rossi, 31 ans. Les enquêteurs sont formels, ces trois là ont séjourné à proximité des lieux de chacun des méfaits au moment où ceux-ci se déroulaient. De plus, leur signalement correspond exactement à celui du sinistre trio.

Seulement voilà, depuis l'arrestation, les

Cet été là...

- 4 août 1988 : une 205 GTI est volée dans un garage de Beaune.

- 6 août : Cambriolage d'un hôtel à Uchizy (71).

- 13 août : Attaque sur la route d'un automobiliste à hauteur de Saint-Georges-de-Reneins (69), vol d'une sacoche. Dans la nuit, cambriolage d'un second hôtel à Ars (01). Enfin, agression et viol collectif d'une jeune femme à Rillieux-la-Pape (69).

- 17 août : Attaque du snack des frères Siguenza à Salaise-sur-Sanne (38), la clientèle est dépouillée. Meurtre de Patrick Siguenza. Plus tard, le trio est signalé à Saint-Vallier (26) où il agresse un pompiste.

- 8 septembre : Arrestation dans la banlieue de Metz des trois présumés coupables.

trois hommes sont restés fermes sur leurs positions. Ils nient malgré les charges réunies par l'accusation. Au nombre de celles-ci, on relève des éléments matériels comme des cassettes-audio ou des lunettes retrouvées en leur possession et qui auraient auparavant appartenues à certaines des victimes.

M^e ABAD : « PAS DE CHARGE PROBANTE »

Plus gênants, il y a aussi ces vêtements découverts lors des perquisitions et qui ressemblent à l'identique à ceux entrevus par la victime du viol. Enfin, il y a aussi ces lettres sorties clandestinement de prison avant d'être interceptées.

Rossi entendait, par ce moyen vieux comme le baigne, dicter à sa concubine les réponses qu'elle devait faire au juge d'instruction.

Tout cela est à la fois beaucoup et peu, si l'on en croit M^e Jean-Louis Abad, le défenseur avec M^e André Buffard de Didier Rossi : « Il n'existe pas de charge probante. Il n'y a pas dans le dossier un élément inattaquable ».

Autant dire que l'affaire, qui devrait occuper pendant cinq jours les jurés de l'Isère, sera âprement discutée.

René RAFFIN

**Le depouillement
de 6.500 calçots**

[Page 3]

**Centre de th
... et les auto**

le journal

Lundi 9 mars 1992 - N° 59

l'indépe

GRAND QU

CATALAN

ASSISES DE L'ISERE

Le procès des présumés « tueurs à la 205 rouge »

TROIS hommes et une femme, dont deux Perpignnais, comparaissent de lundi à vendredi devant la cour d'assises de l'Isère pour répondre d'une équipée sanglante dans la vallée du Rhône en août 1988 qui s'était soldée par un meurtre aggravé, un viol aggravé, une prise d'otage et de multiples vols et agressions à main armée.

Surnommés « les tueurs à la 205 rouge », les trois hommes - Didier Rossi, 30 ans, Michel Schmitt, 35 ans, et Jean Winterstein, 32 ans - ont toujours nié être les auteurs de ces crimes.

[L'article de notre envoyée spéciale
Corine SABOURAUD en avant-dernière]

ENLEVEMENT D'ANTHONY

Arrestation de quatre ravisseurs

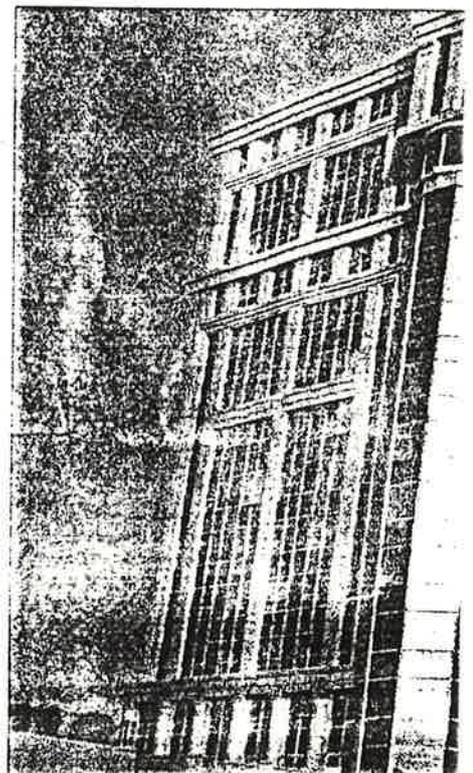
QUATRE personnes ont été inculpées comme coauteurs de l'enlèvement du petit Anthony De Clerck, qui a été libéré en fin de semaine. Ces personnes faisaient partie d'une bande organisée et sont emprisonnées.



DOSSIER

ÉLE

Quels rô Langued



Deux Perpignanais parmi les pirates de la route présumés

Ils sont accusés d'avoir agressé une vingtaine d'hommes et de femmes, tué le propriétaire d'un snack, et violé une jeune automobiliste. Un couple de Perpignanais, Kheira Bouras et Michel Schmitt, et deux Lorrains, Didier Rossi et Jean Winterstein, prendront place dès ce lundi matin dans le box des inculpés de la Cour d'Assises de l'Isère à Grenoble, pour répondre de cette extrême violence déployée, la première quinzaine d'août, tout au long de la vallée du Rhône. Des faits fermement récusés, depuis son interpellation, par le quatuor mis en cause. Sombre histoire.

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

PARTIS ensemble et en famille de Metz, le 3 août 1988, pour quelques jours de vacances, l'équipe, soupçonnée de sauvagerie, tombera donc entre les mains de la police qui cueille tout ce petit monde le 8 septembre suivant. Entre temps, la vallée du Rhône, dans le sens nord-sud, a vécu quinze jours de panique noire semée par les occupants d'une 205 GTI rouge, volée le 4 août et immatriculée en 71 (Voir notre édition du 24 février dernier). A son bord, trois inconnus - suspectés d'être Schmitt, Rossi et Winterstein - vont enchaîner agressions, meurtre et viol collectif, et terroriser la région. A commencer par Uchizy (en Saône et Loire) où, dans la nuit, ils pillent successivement deux hôtels. On est alors le 6 août, et il faudra attendre, ensuite, jusqu'au 12 du mois, pour les voir resurgir. Cette fois, la cible fortunée est Saint-Georges de Reneins (Rhône). Il est 1h15 et un automobiliste qui rentre tranquillement chez

lui est attaqué par le trio à la 205. Les individus cagoulés et armés comme d'habitude le braquent brutalement, avant de le détrousser et de redémarrer sur les chapeaux de roues.

Trois quarts d'heure plus tard, ils seront à Ars dans l'Ain et cambrioleront à nouveau un établissement hôtelier. Dès lors, la violence de ces pirates de la route va aller crescendo.

Cauchemar

Moins d'une heure après, en effet, ils prennent en chasse une jeune femme qui regagne son domicile au volant de sa voiture. Accélération, queue de poisson; et la malheureuse Nathalie qui vient de croiser par hasard le chemin de ses tortionnaires, est entraînée de force dans la 205. Destination, un terrain vague près de Rilleux-La Pape (Rhône) où ils abuseront d'elle à tour de rôle, et durant plus de deux heures.

Cette nuit du 12 au 13 août, Nathalie n'est pas prête de l'oublier.

Elle ne sera pas la seule à vivre

un cauchemar. Car trois jours plus tard, revoilà le trio. A Salaise-sur-Sanne, dans l'Isère, un snack-bar reçoit également la visite de ces malfaiteurs noctambules, qui y déboulent à minuit, et sous la menace d'un pistolet et de deux fusils à pompe, soumettent les derniers clients présents à une agression en règle. En un éclair, bijoux, argents et effets personnels des consommateurs sont récupérés, alors qu'un des trois frères propriétaires des lieux, Patrick Siguenza, tente de s'interposer. En réponse, et après une distribution de coups de pieds et de poings tous azimuts - encore un acte gratuit du trio - le porteur de l'arme de poing tire une balle à bout portant et atteint mortellement Patrick Siguenza, touché en pleine poitrine.

La 205 dans le Canal du Rhône

Le meurtrier et ses acolytes n'ont plus de limites. Leur odieux périple d'ailleurs n'est pas terminé. A moins de vingt kilomètres de là, ils réitérent dans la Drôme, en s'attaquant à une station service de Saint-Vallier.

Cette fois, le sang ne coulera pas, mais les brutalités continuent à être le principe de base de l'équipe qui décide enfin de se débarrasser de la 205 témoin de ses agissements dans les eaux du Canal du Rhône. Elle est arrivée au bout de son parcours, tandis que les enquêteurs qui bénéficient de signalements précis, redoublent d'efforts et de vigilance. Les investigations sont pressenties longues et difficiles. Malgré tout, elles vont aboutir rapidement à Rossi, Schmitt, Winterstein et Bouras, suspectée, elle, de complicité et du vol de la Peugeot. Interpellés à Metz, après leur fin de vacances à

Perpignan pour les uns et à Compiègne pour les autres, tous quatre localisés lors de la sanglante période dans des campings, proches des drames, où ils avaient fait étape avec famille et caravane, sont interrogés, inculpés et incarcérés. Depuis, ils ne cessent de nier les faits que la justice leur reproche. Or seront-ils, dès aujourd'hui et comme pendant l'enquête, à nouveau confondus par les victimes? Réponse dans la semaine, au fil des débats et exposés.

Corine SABOURAUD

Dans le prétoire...

Présidé par M. Buet, conseiller à la Cour d'Appel, le procès des pirates de la route verra s'installer à la barre de la défense et de la partie civile Mes Deplanque, Vergès, Leborgne, Hubbard et Buffard. Quant aux réquisitions, elles seront dressées par M. Gondolière, procureur de la République. Hormis Me Deplanque, du barreau de Perpignan, et évidemment les deux accusés originaires de la région, un autre Catalan jouera un rôle dans cette audience, c'est le juge Miquel, l'un des deux assesseurs du Président Buet. Verdict en fin de semaine.

PROCES DES PRESUMES TUEURS A LA 205 ROUGE

Mardi 10 mars 92

Une première journée émaillée d'incidents



Jean Winterstein (g) et Didier Rossi (d) dans le box des accusés derrière Me Vergès.

La première journée du procès des trois présumés « tueurs à la 205 rouge », accusés d'une équipée sanglante dans la vallée du Rhône, a été marquée par plusieurs incidents, hier à Grenoble devant la cour d'assises de l'Isère. L'un des accusés, Michel Schmitt, ayant refusé dans un premier temps de se présenter devant la cour, tandis que les avocats de la défense demandaient le renvoi.

Schmitt, qui, comme Didier Rossi et Jean Winterstein, clame son innocence, avait refusé de sortir de sa cellule de la maison d'arrêt de Varcès.

Vers 12h30, convaincu par ses avocats, l'accusé faisait son entrée dans le box où avaient déjà pris place ses complices présumés.

[L'article de notre envoyée spéciale Corine SABOURAUD en Informations générales]

10/03/92

TUEURS A LA 205 ROUGE

Le procès s'ouvre dans un climat survolté

Somation à comparaître pour un des trois co-inculpés refusant d'être extrait de la maison d'arrêt, absence de témoins décisifs et demande de renvoi du dossier de la part de la défense. Le procès des « pirates de la route » accusés d'un meurtre, d'un viol collectif et d'une dizaine d'agressions commises sur l'Autoroute du Soleil en août 88 s'est ouvert hier matin devant la Cour d'Assises de l'Isère, à Grenoble, dans un climat de haute tension. Peu coopératifs, peu loquaces, voire récalcitrants, Michel Schmitt, Didier Rossi, Jean Winterstein, et par ailleurs Kheira Bouras qui comparaît libre, n'ont pas l'intention, à l'évidence de faciliter l'œuvre de la justice. (1).

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

ON les savait « voleurs de poules ». « On » comme police et gendarmerie, voisinage et entourage. Le vol d'ailleurs a toujours été leur principal « fond de commerce ». Chez les Tziganes, il n'est pas un péché. Encore moins un délit. Itinérants, ces gens du voyage, manouches de sang pour les uns et par alliance pour les autres étaient ainsi partis pour écumer les prétoires des tribunaux correctionnels de l'Hexagone. Par petites peines successives, Michel Schmitt à 35 ans a déjà accumulé, dix ans d'emprisonnement, Didier Rossi a inscrit à son passif, sept condamnations dont une sanction de six ans de réclusion criminelle pour vol à main armée, et le plus amateur, Jean Winterstein en compte deux à son palmarès. Quant à l'épouse

de Schmitt, Kheira Bouras, originaire de Perpignan où elle a longtemps vécu en compagnie de son mari, elle est également une habituée des salles d'audience et des sanctions.

« Je suis déjà condamné par les médias »

La petite délinquance, sans conteste, ils connaissent tous. Or pour la première fois, à l'exception de Rossi, les voilà devant une cour d'assises pour répondre d'une violence sans commune mesure avec leurs antécédents. D'une seule voix, pour autant, ils la récusent. Et surtout Michel Schmitt qui depuis le début des débats tente de faire bande à part. D'éviter de reformer un trio d'enfer (présumé) désormais désuni. Refusant au départ de quitter la maison d'arrêt de Varcès pour prendre place au banc des ac-

cusés, il poursuivra ensuite dans son comportement en essayant de s'asseoir loin de ses amis. En vain. A Varcès, ses avocats, Me Vergès et Me Depianque, du barreau de Perpignan, iront le convaincre sur requête du président Buet d'assister à son propre procès. Mission réussie vers 13h mais au terme de longues palabres. « Je suis déjà condamné par les médias. Je n'ai rien à faire là-bas » n'avait cessé de répéter l'inculpé. Plus tard, à son arrivée dans le prétoire, c'est le président qui sera obligé de le contraindre à se plier aux ordres de la loi. Non sans mal et sans ajouter à l'ambiance électrique de l'audience une certaine pesanteur. Une étrange atmosphère liée aux faits cauchemardesques reprochés à l'équipée, et renforcée par un déploiement de forces de l'ordre et une armada de journalistes, de flashes, de caméras et de micros.

Rossi, Winterstein, Schmitt et à un degré moindre sa femme Kheira Bouras ne laissent pas indifférents. Même si, plus qu'eux, c'est l'effroyable histoire de cette bande, en rupture de tout sentiment humain dont ils sont suspectés être les composantes, qui a attiré observateurs et foule.

Gratuite, la violence sans borne déployée dans la première quinzaine d'août 88 a manifestement fait date. Elle s'est signée dans le sang. Mais de leurs mains ? Cartes les Gitans en général ne sont pas coutumiers de ce genre de fait et

ceux-là nient leurs accusations farouchement.

Présomptions graves et concordantes

Restent les présomptions graves et concordantes évoquées dès aujourd'hui à l'encontre du quatuor au parcours indissociable. Il le sera lors de ces vacances d'août 88 prises en famille et en remontant le temps on le retrouve également dans le vécu des inculpés. Tous vivaient dans des caravanes ou des appartements précaires, tous sont ferrailleurs ou marchands ambulants, aucun n'a réellement connu son père, à l'unanimité ils se sentent marginalisés, entre deux sociétés et ici, ils ont ensemble choisi la position, pas très confortable jusqu'à présent, de la défensive.

Pour pointer du doigt la justice, évoquer « ses pièges, sa partialité » comme dit Schmitt et crier leur innocence. L'éventuelle présence à la barre des victimes de Nathalie, violée et violentée par trois individus dont elle a reconnu ensuite jusqu'à l'odeur, pourrait dès demain modifier alors l'attitude des deux Lorrains - Rossi et Winterstein - et du couple Bouras-Schmitt dont le séjour au numéro 43 des HLM Diaz à Perpignan n'avait laissé en pays catalan ni trace ni souvenir.

Corine SABOURAUD

(1) Voir notre édition d'hier.

Le trio réclame une confrontation avec Nathalie

Mardi « noir » pour la défense et deuxième journée d'audience implacable contre le « gang à la 205 GTI rouge » sur la sellette de la cour d'assises de Grenoble depuis lundi. Confondus par divers témoins et victimes des actes de trois pirates de la route qui ont tué, violé et agressé, la première quinzaine d'août 88 en descendant la vallée du Rhône, Didier Rossi, Michel Schmitt et Jean Winterstein malgré tout, continuent à nier la sanglante randonnée dont le cheminement, dès hier, a commencé à être examiné à la loupe. Dans le prétoire désormais, la tension monte au rythme de l'escalade dans la violence dont a fait preuve un terrible trio et peut-être donc ces trois accusés qui réclament aujourd'hui une confrontation avec Nathalie dont la déposition pourrait, sait-on jamais, s'avérer capitale.

GRENOBLE
De notre envoyée spéciale

Au spectre de l'erreur judiciaire planté lundi soir par Roland Agret venu en révéler le danger à la barre, devait théoriquement succéder hier en fin d'après-midi l'évocation du viol collectif subit dans la nuit du 12 au 13 août 88 par cette jeune femme, Nathalie qui rentrait chez elle en voiture à Rilleux-la Pape, près de Lyon. Aux petites heures matinales de ce vendredi d'été, Nathalie qui sortait d'une discothèque, encore toute étourdie par les décibels, regagne le domicile familial. Il est tard, elle est un peu fatiguée et se concentre sur la conduite. La 205 GTI rouge qui l'a prise en chasse, elle ne la remarque donc pas tout de suite. Or la voiture est bien là, derrière, qui subitement accélère et bloque son propre véhicule. Nathalie est dans une impasse. Cernée en un éclair par trois individus cagoulés et armés, elle est kidnappée, jetée dans la Peugeot qui démarre en trombe et neutralisée. Quelques minutes plus tard, dans un terrain vague proche d'une caserne militaire, elle connaîtra l'humiliation, la douleur et le dégoût des sévices sexuels imposés par ses trois agresseurs durant plus de deux heures.

Le droit à l'oubli

Le cauchemar est interminable comme la souffrance qui depuis cheville son cœur et son esprit. Sans parler de l'angoisse qui la tenaille. « Depuis 1303 jours, elle essaie d'oublier. Nathalie a le droit à l'oubli et elle n'a plus la force d'affronter des lâches » lance d'ailleurs son avocat, Me Geneviève Biot-Crozet au moment d'ouvrir cet odieux volet du dossier. Traduction, Nathalie, cela paraît acquis, ne viendra pas. Et puis, en près de quatre ans d'instruction, les accusés n'ont-ils pas cessé de refuser toute confrontation avec elle. Alors, quel intérêt... N'empêche que la défense ne l'entend pas de cette oreille. Aujourd'hui les inculpés ont changé complètement d'avis et leurs conseils qui accumulent les incidents d'audience en provoqueront donc ici un énième. En vertu de « la convention des droits de l'Homme », ils souhaitent en effet tenter par la voix d'un dépôt de conclusion de convaincre le président Buet d'accéder à leur requête et ainsi d'ordonner la présence de la jeune victime traumatisée. En vain ? Après réflexion de la

Cour, Jean-Claude Buet vers 16h optera pour un renvoi de l'étude de ces faits à jeudi. Le temps de faire le bon choix. Si tant est que les déclarations de Nathalie soient réellement décisives.

Des portraits qui se précisent

Depuis hier matin, au fil des comparaisons des témoins et victimes des cambriolages des hôtels, de l'attaque d'un automobiliste et du vol de la 205 GTI dont doit répondre Kheira Bouras et Winterstein, les trois individus cagoulés, gantés et armés de fusils à pompe, d'un pistolet mitrailleur et d'une bombe lacrymogène rassemblent de plus en plus étrangement, c'est vrai, aux manouches de Metz. « Ces trois angelots partis en vacances faire la tournée des pèlerinages gitans » comme dira un avocat de la partie civile incrédule à ces explications qu'ils maintiennent. Ou ces hommes donc, âgés de 30 à 35 ans et qui sous des airs agressifs mais qu'ils veulent innocents, furent bien ces sauvages pirates de la route composés d'un meneur grand et costaud qui serait Rossi, du conducteur de taille et de corpulence moyenne à rapprocher de Schmitt, le petit gros bedonnant pouvant enfin être Winterstein. Ce dernier à l'époque pesait plus de cent kilos pour environ 1 m65.

Le 3 août 88, à les écouter, ils sont tranquillement partis en congé avec faïsses et caravanes. Le circuit programmé dans le sens nord-sud allait de Metz à Perpignan, où Rossi et Schmitt ont leurs beaux-parents et où le second a longtemps vécu avec Kheira Bouras son épouse algérienne. Ce trajet d'ailleurs, ils le suivront jusqu'au bout. Mais dans quelles conditions.

Pour la justice qui abordera dès ce matin le meurtre de Patrick Signenza abattu le 18 août sur le pas de porte de son snack-bar frites, la réponse se trouve quelque part sur cette autoroute du soleil empruntée par les accusés et transformée en chemin de l'horreur pour ceux et celles qui au détour d'un funeste hasard le croiseront. Pour tomber sur cette 205 GTI rouge à bord duquel le gang des cagoulés a semé le terreur au long des 2583 kilomètres parcourus en onze jours dans cette vallée du Rhône marquée à jamais.

Corine SABOURAUD

(1) : voir nos éditions précédentes.

PROCES DES TUEURS A LA 205 ROUGE

« Je ne suis pas le tueur de ton frère »

12 MARS 1992

La 205 GTI rouge volée, incontestablement, roulait pour l'argent. Et à son bord, un trio infernal de « daltons » cagoulés et armés agressait pour l'argent. Or dans la nuit du 16 au 17 août 88, au terme presque de la sanglante virée du gang qui vient d'écluser la vallée du Rhône (voir nos éditions précédentes), Patrick Siguenza, un jeune homme de 33 ans est mortellement victime d'un geste gratuit. Abattu à bout portant par le meneur de la bande, dans le snack-bar-frites de ses frères, à Salaise-sur-Sanne, il s'éteint dans les bras de ses cadets à qui les trois individus avaient déjà dérobé la caisse. Emaillés encore et toujours d'incidents et de dépôts de conclusion de la part de la défense, ce douloureux rappel d'un meurtre sans mobile a continué, hier, à enfoncer Rossi, Schmitt et Winterstein, les accusés installés depuis lundi dans le box de la Cour d'assises de Grenoble.

de la bande nous avait pris la recette, 1500 francs tout au plus et avait frappé Thierry à coups de crosse sur la tête » se souvient ici Pascal Siguenza, la voix cassée par les sanglots. Puis Patrick, l'aîné, est arrivé. « Il venait à notre secours. Il s'est trouvé face à face avec le grand, il a tenté de parler, il voulait arranger les choses. Nous avions un petit commerce, c'était une petite caisse, tout ça était ridicule » poursuit Thierry, soulignant que le gang évoluait comme « des boulets de canon ».

Le faisceau d'éléments et de présomptions qui depuis lundi resserre l'étau autour de Rossi, Schmitt et Winterstein ne constitue pas en effet et pour l'instant la preuve lourde et irréfutable qui conduirait sans problème les accusés à une condamnation. Certes les inculpés sont régulièrement confondus par des témoignages, mais le gang étant cagoulé, il ne s'agit que d'une reconnaissance morphologique. Trois silhouettes bien différentes, avec pour résumer, un grand athlétique (Rossi ?), un moyen (Schmitt ?) et un petit gros à la bedaine prédominante (Winterstein ?).

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

joue de la guitare, il est un peu poète et tout le monde le connaît. Mieux, tous et toutes l'apprécient et l'estiment.

« Tout ça était ridicule »

JE ne suis pas le tueur de ton frère. Tu te trompes. Je te le dis comme un homme, comme un père. Je comprends ta douleur, je compatissais, mais ce n'est pas moi. Didier Rossi dont Thierry Siguenza, 27 ans, le benjamin de Patrick, affirme, à la barre des témoins, avoir reconnu la voix grave et la corpulence, a adopté le tutoiement pour tenter de convaincre celui qui le désigne formellement du doigt. A tour de rôle, côté banc des inculpés, les uns et les autres attentifs aux déclarations « suivent » leur ami et reprennent ce genre de réaction.

Ici, ce 17 août, on passe donc un bon moment. Jusqu'à l'heure de la fermeture. Il est environ minuit - aucun témoin n'est précis sur l'heure - et les derniers consommateurs finissent de siroter leur rafraîchissement ou de grignoter leurs frites. Mais subitement « une 205 rouge arrive tous feux éteints. Trois hommes masqués déboulent et se mettent à crier : « des sous, vite, des sous » raconte Brigitte, un des neuf témoins présents sur les lieux.

Juste quelques mots qui se veulent spontanés mais manquent d'émotion. Ainsi lancera Schmitt tout de go et cette fois au président Buet : « Je suis un voleur, je ne suis pas un meurtrier. Et ça, c'est pas du travail de chez nous ». Allusion faite à cette affreuse nuit de la mi-août 88. Il avait plu toute la journée. Mais aux abords de la Nationale 7, à Salaise-sur-Sanne, Pascal et Thierry Siguenza, propriétaires d'un snack qui sert les meilleurs hamburgers de la région décident néanmoins d'ouvrir pour la soirée. Le temps s'est éclairci et les amis ne manqueront pas de venir s'attabler, c'est sûr, à la mini-terrace ombragée de cannisses qu'ils ont montée pour la saison. Il n'en va d'ailleurs pas autrement. Outre les fidèles clients, Patrick ce soir-là a également rejoint ses frères. Il

A l'instar des autres, elle est catégorique sur le déroulement de l'attaque : « Un grand, baraqué, le plus excité aussi, entre alors dans le camion qui sert de cuisine et de caisse, pendant que le petit gros récupère l'argent et les bijoux en hurlant. Ce dernier était armé d'un fusil à pompe et le premier d'un pistolet automatique ». Quant au troisième, équipé d'un autre fusil et d'un couteau, il s'occupe de crever les pneus des véhicules garés à proximité pour éviter toute poursuite. Autre détail retenu par les victimes, le trio était vêtu de kaki et « comme en hiver ». Avec des pulls, des blousons sans manché, et entre autres aussi des bottes noires montantes. Voilà pour le début de l'agression. La suite, mortelle, aura pour décor l'intérieur du fourgon. « Le chef

N'empêche que le trio aurait alors pu s'enfuir comme il était apparu. Très vite. Mais non. Tout à coup, celui que tous reconnaissent en Rossi tire une balle à bout portant en direction du thorax de Patrick Siguenza qui s'effondre, à l'agonie. A écouter ses frères et les clients, rien dans son comportement ne pouvait justifier sa mort. Et on les croit aisément, même si à cet instant de l'audience, un propos de Thierry Siguenza fait sursauter les avocats de la défense qui déposent ensuite des conclusions. En cause, le jeune Thierry vient d'affirmer qu'ayant passé sa journée de lundi dans le prétoire, il a identifié la voix de Rossi comme étant celle du meurtrier de Patrick. Et en qualité de témoin, bien sûr, il n'avait pas le droit de rester dans la salle jusqu'à sa déposition à la barre.

Une possibilité de pourvoi en cassation

Renseignements pris auprès du jeune homme et des forces de l'ordre, il n'y avait semble-t-il pas et avait seulement fait une erreur de langage. Elle se traduira néanmoins par plus de deux heures de réflexion et de discussion à ce « cassent » l'émotion. A cette issue, le président Buet ordonnera de « faire acter » l'incident et les défenseurs en cas de verdict de culpabilité bénéficieront désormais d'un pourvoi en cassation possible.

Puis trois regards qu'on n'oublie pas, une odeur marquante, voire un autre détail de signalisation. Les autres charges du dossier, si l'on écarte les constantes de ce terrible parcours dont le mode opératoire et le trajet de la 205 calquée sur celui des accusés soi disant en vacances avec leur famille, restent minces même si à terme elles pourraient s'avérer implacables.

Entendre trois légionnaires

A l'image entre autres d'une cassette audio qui se trouvait dans la Peugeot rouge et que les enquêteurs ont récupéré au cours d'une perquisition chez Rossi. Enregistrée et personnalisée par un amateur de musique rare, elle n'existe qu'en un seul exemplaire. Troublant, tout de même. Mais insuffisant pour les avocats des inculpés qui ont à nouveau réclamé hier l'audition forcée de trois légionnaires entendus par le juge d'instruction au fil de la procédure et aussitôt mis par lui hors de cause. Reste que l'un d'eux, aujourd'hui ou demain devrait donc venir s'expliquer à la barre. Au troisième jour d'audience, si le doute persiste, il donne pourtant l'impression de s'amoindrir petit à petit.

Corine SABOURAUD

VENDREDI 13 MARS 1992

PROCES DES TUEURS A LA 205 ROUGE

Une audience qui frôle l'hystérie

Peut-être trahis le matin par Vanessa Paradis, Banarama et Mickaël Jackson entre autres chansons enregistrées sur une cassette audio appartenant à une victime et retrouvée chez Rossi, l'éventuel gang à la 205 GTI rouge a tenté hier après-midi de sauver la mise par d'intimes tatouages en couleur dont Schmitt et Rossi depuis le début se flattent. Une raison majeure : convaincue finalement de la nécessité de sa déposition, Nathalie, violée et violentée est en effet venue comparaître ce jeudi en tout début de matinée. Et renseignements pris, elle n'avait à l'époque relevé aucun détail du genre sur l'anatomie de ses agresseurs, comme l'a retenu la défense en écoutant les propos de Nathalie entendue à huis-clos.

A Grenoble, le procès du trio (1) accusé de la mortelle randonnée d'août 88 n'en finit donc plus de vaciller entre doute et conviction. Pour frôler comme hier le grand dérapage.

GRENOBLE
de notre envoyée spéciale

MARASSE, déshabillé en public. Hystérique et proche de la crise de nerf, Kheira Bouras, l'épouse de Michel Schmitt hurle, debout, dans le prétoire. Les bras tendus vers son mari et essayant de se dégager des CRS qui réussissent avec difficulté à la maîtriser, elle fera tout ce qui est en son pouvoir et notamment au niveau de ses cordes vocales pour le convaincre. Ramené « manu militari » dans le box, Schmitt qui quelques instants plus tôt vient de refuser de se prêter à l'expertise, du Docteur David

mandaté dans l'après-midi pour vérifier la réalité des tatouages dessinés sur son sexe hésite, cherche à sauter dans la salle, à échapper aux gendarmes de l'escorte et rugit. A l'évidence la surexcitation de Kheira déteint sur lui. Et puis, tout à coup, il baisse son pantalon, lève son pull et dans la bousculade qui a gagné tous azimuts commence à s'exhiber.

Pour le président Buet c'en est trop. « Ce procès ne tournera pas au cirque. L'audience est suspendue jusqu'à vendredi matin... » Déployées entre foule, inculpés avocats et magistrats, les forces de l'ordre pourtant présentes en nombre parviennent encore mal malgré tout, à calmer les esprits survol-

tés des accusés et de leur famille. D'ailleurs, ils n'empêcheront pas le retour subit de Rossi qui cette fois s'en prend aux journalistes. Le manque de sérénité de ces débats est désormais devenu intolérable. Irrationnel. Et défavorable à la défense qui manifestement n'a pas appréciée hier l'attitude des trois manouches déclenchée par le comportement de Schmitt lui échappant totalement. « Il est en cellule à l'isolement depuis son incarcération, à l'instar de ses coaccusés. Il a perdu la raison. Un supplément d'information en vue d'une expertise psychiatrique nouvelle nous paraît indispensable » va d'ailleurs réclamer Me Gérard Deplanque son avocat en déposant de concert avec ses confrères, trois nouveaux dépôts de conclusions à des fins de renvoi du procès. Les deux autres portent sur une demande de prise de sang à l'encontre des trois légionnaires impossibles aujourd'hui à localiser et sur des investigations destinées à conduire à la barre, Didier Lhotellier, l'un de ces engagés d'Aubagne qui avaient déserté à l'époque des faits.

C'est une des cartes maîtresses des conseils de Rossi, Schmitt

et Winterstein et chaque jour ils la remettent sur le tapis. Mais pourquoi hier plus que la veille ou l'avant-veille ? La réponse est simple. Ce jeudi matin, l'audience avait amorcé un virage.

D'une part avec l'audition imprévue de Nathalie venue raconter son calvaire à huis-clos.

Obligée entre viols et sodomisation à pratiquer des fellations à ses tortionnaires, elle n'avait donc pas noté de serpent, dragon et autres échelles « gravés » sur le sexe de ces agresseurs. Est-ce réellement anormal ou probant dans de telles odieuses circonstances ?

On peut en douter. Quant à la seconde accélération troublante de cette matinée, elle sera liée au témoignage d'Agnès Haichour, la propriétaire de la 205 GTI rouge volée et à celui de son beau-fils. Lui, c'est l'auteur de l'enregistrement qu'Agnès écoutait tout le temps dans sa voiture. Une compilation de tubes du moment « que j'avais enchaîné sur ma table de mixage et en utilisant deux platines » explique ici Laurent Carteau. Devant le juge d'instruction, il a, à

l'écoute, annoncé le titre des morceaux, précisant auteur et interprète avant qu'ils ne défilent sur le magnétophone. Un sans faute à l'arrivée. Côté accusation, soutenue par le procureur Gandollière, cette cassette récupérée dans le véhicule de Rossi au cours d'une perquisition, c'est la preuve de la culpabilité du trio infernal. Et on a tendance à y apporter du crédit, tant l'élément que la défense essayera de démonter est convaincant.

Un dossier à failles

Surtout face à la « parade » avancée par Rossi, Schmitt et Winterstein qui affirment n'avoir jamais exactement su quelles cassettes étaient en leur possession. Chez Winterstein, il en a été saisi une centaine et chez Rossi, une vingtaine. Mais exultent-ils. « c'est comme pour les fusils et les voitures ». Traduction, Rossi par exemple avoue avoir détenu quinze armes différentes en quelques années et vingt-cinq véhicules en deux ans. Il fallait donc également comprendre ici que le fait d'avoir vendu au retour des « vacances » d'août

88 leur Citroën BX respective ne pourrait pas non plus constituer une charge. En plus rappelle Winterstein « depuis le début, on n'entend que des mensonges et des questions-pièges. Ça n'arrête plus et ça fait trois ans et demi que ça dure ». Le dossier, il est vrai, souffre d'un manque certain de rigueur et de quelques lacunes et les accusés qui le connaissent par cœur se ruent dans toutes ses failles. Parfois à bon escient, souvent malencontreusement en ressassant un procès d'intention qu'on aurait voulu leur faire. Mais soit. Pour les actes gravissimes que la justice leur reproche, ils encourrent la réclusion criminelle à perpétuité. Une épée de Damoclès suspendue au dessus de leur tête qui peut expliquer l'attitude de défensive adoptée. Par contre, elle ne justifie en rien l'agressivité dont ils redoublent d'un instant sur l'autre. Et encore moins, la surprenante et soudaine manière de se déculotter en public. Mais que nous réservent-ils alors pour aujourd'hui ?

Corine SABOURAUD

(1) voir nos précédentes éditions.
209/120

Le mystère reste entier

Une salle d'audience archi-comble, un box des accusés vide et plus aucune robe noire à la barre de la défense. Au cinquième jour du procès des « tueurs (présumés) à la 205 GTI rouge » et à la clôture des débats qui devait s'enchaîner sur le réquisitoire et les plaidoiries, La Cour d'Assises de Grenoble, saisie depuis lundi de six dépôts de conclusions a finalement cédé hier au nouveau bras de fer instauré par les avocats des inculpés. En cause : « trois hommes jugés pour des actes gravissimes qui refusent » a précisé Me Jacques Vergès « que nous servions de potiches dans un jeu où les dés sont pipés d'avance. On dirait une partie de poker jouée dans un lieu mal famé ». Dans une réelle impasse, cette fois, le président Buet a donc décidé en fin d'après-midi d'ordonner le renvoi de l'affaire à une session ultérieure. L'extraordinaire dossier du gang à la Peugeot rouge est loin d'être refermé. Possibles surprises à la clé.

GRENOBLE De notre envoyée spéciale

« Nous sommes très satisfaits par cet arrêt de renvoi qui n'est pas polémique. Reste maintenant à espérer que la prochaine fois, le débat contradictoire aura lieu ». Au moment, vers 17h, où Mes Jacques Vergès et Jean-Yves Le Borgne (du barreau de Paris), Gérard Deplanque (Perpignan), André Buffard et Jean-Louis Abad de la région, restés dans les couloirs du palais de justice de Grenoble, apprennent la nouvelle, Didier Rossi et Jean Winterstein s'apprêtent eux à réintégrer, menottes au poignet, leur cellule à l'isolement de la maison d'arrêt de Vars. Là où Michel Schmitt qui, comme lundi, a refusé le matin de se laisser extraire, les attend, depuis, impatientement. Pour eux et pour Kheira Bouras, seulement présente dans cette affaire, la victoire a le goût de l'enfermement. Mais elle est bel et bien une victoire. A écouter Didier Rossi accusé d'être le meneur de l'infamie trio qui dans la première quinzaine d'août 88 a tué, violé puis agressé une vingtaine d'hommes et de femmes au détour de la vallée du Rhône, « ça fait trois ans et demi qu'on crie notre innocence. On n'est plus à quelques mois près pour permettre à la vérité d'éclater ». Hurlant son désespoir à l'adresse de la Cour, de l'avocat général et du public, il parle avec ses tripes et paraît sincère,

soulagé. A l'instar apparemment de Winterstein et du défaillant Schmitt, Rossi hyper-tendu est aussi à bout. Après une énième suspension d'audience destinée dès 10 h à mandater un huissier à la prison de Vars pour amener Schmitt à comparaître, en vain, les débats commencent à toucher à leur fin, mais la tension a atteint des sommets. En préliminaire, l'expert Jean-Jacques David vient de déposer sur les tatouages de Rossi qui s'est prêté de bonne grâce à la visite médicale du légiste.

Une « visite médicale » peu concluante

Des « graffitis » à fleur de peau, de toute façon, il en est recouvert. Un sur le ventre, un sur chaque bras et jambe, un petit « à ma biche » sur l'ombilic, une bouche rouge juste au dessous et une échelle « de cinq centimètres de long » commente le spécialiste, qui l'a mesurée, sur le sexe. Les affirmations de cet inculpé se sont donc avérées indiscutables.

Quant à la pilosité de Winterstein, à rapprocher d'un des violeurs de Nathalie qu'elle avait décrit imberbe, « elle se présente sous la forme d'une sorte de duvet noir » avance le praticien en renforçant le doute de culpabilité.

Le « clash » malgré tout est proche. Il s'amorce lorsque le président Buet demande aux avocats de détailler leurs dépôts de conclusion. Et voilà

que vont ressurgir les trois légionnaires. Les ailiés du dossier. Introuvables, ils n'ont pu être cités à la barre des témoins, mais « leur présence plane sur ce prétoire depuis le début » entame Me Deplanque avant que Me Vergès ne renchérisse : « nous sommes devant une justice à deux vitesses et raciste qui depuis le départ condamne les gitans et exonère les légionnaires. Entre parenthèses, des repris de justice. C'est un scandale » tonne le ténor, pénaliste rappelant les carences de l'instruction.

En dépeignant ses violeurs, Nathalie entendue à huis-clos avait en effet évoqué jeudi un individu chaussé de rangiers et un second vêtu d'un survêtement bleu. Evitant pour autant d'incriminer les hommes du régiment d'Aubagne pour mieux disculper leurs clients, les uns et les autres, comme appuie Me Jean-Yves Le Borgne formulent une lourde mise en garde envers juges et jurés. « Vous avez ici des gens que l'on reconnaît sans les avoir vus, puisqu'ils étaient cagoules. Si vous les condamnez, vous aurez jugé dans le brouillard ». Autrement dit sans chercher à approfondir l'hypothèse « oh combien moins séduisante, probablement » glisse-t-

il, de ces inconnus dont le chef de groupe « constatera » l'absence le 13 août 88. Soit quelques heures après le calvaire de Nathalie. Entre temps, tout de même, la SNCF leur dressera une contravention sur la ligne Nice-Marseille, le 9 août, pour avoir voyagé sans titre de transport. « C'est qu'ils avaient donc bien déserté avant le 13 » exulte à son tour Me Jean-Louis Abad. Et sur le même ton, Me André Buffard termine en exprimant son sentiment de profond malaise face à une justice « de l'à-peu-près qui est le contraire même de la justice ». Loin d'être implacable, le dossier depuis lundi a permis aux défenseurs de s'infiltrer dans ses multiples failles et aujourd'hui, ils ont choisi, à l'unisson, de porter le coup fatal.

L'étrange intervention du procureur

Mais ce n'était pas tout à fait gagné. Dans le siège du ministère public, le procureur Gandollière étrangement et surtout inconsciemment va alors les aider. Un document « épais comme un bottin » note Me Deplanque, à la main, l'accusateur se lève et lance : « j'ai là des pièces que je communi-

querai tout à l'heure à la Cour mettant hors de cause les militaires ».

Le procédé est anormal. « C'est indigne d'un prétoire d'assises. Monsieur, vous êtes indigne » lui rétorque d'ailleurs Me Abad soutenu par ses confrères de la défense. Car pour elle, le point de non-retour est atteint. Cette fois, c'en est trop. Mais il est près de 13h et le coupure du déjeuner est arrivée. Il faudra donc attendre la reprise d'audience à 14h pour vivre le dernier coup de théâtre de ce procès ponctué d'incidents, de rebondissements et de suspensions. Résultat, à 14h, point d'accusés, point d'avocats, et le bâtonnier du barreau de Grenoble est saisi pour arbitrer la situation à laquelle se retrouvent désormais confrontés les conseils des inculpés refusant d'une part de remonter dans le box et de l'autre le concours des gens de robe qu'ils avaient constitué. « Ils nous ont récusés. Par dignité et déontologie nous ne les défendrons pas contre leur gré ». Face au représentant de l'Ordre, M. Gandollière déplorera que « quand il s'agit de parler des actes reprochés, il ne reste plus personne », mais pour le président de la Cour, il n'y a plus qu'une issue en vue : le renvoi de

l'affaire. Et il y sacrifie, de manière néanmoins ambiguë, motivant sa décision du fait que « la cour a une certaine idée de la justice qu'elle souhaite saine et équitable ». Bref, comme la défense. N'empêche que sur le supplément d'information requis et destiné à pousser des investigations sur les légionnaires, pas de nouvelles.

Sera-t-il accordé dans les prochaines semaines ? Les avocats y comptent. Pour combler en effet les « troubles terribles » de cette sale histoire, il semble s'avérer indispensable. Sinon, bientôt, de nouveaux juges et jurés de Cour d'Assises risquent d'avoir à se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité de trois manouches et d'une de leurs épouses sans pouvoir mettre dans la balance d'élément matériel irrefutable. Si ce n'est éventuellement une cassette audio. Bien peu de chose face aux lourdes peines qu'ils encouraient hier, aujourd'hui et peut-être demain. En attendant, une certitude : le mystère du gang à la 205 GTI rouge reste entier.

Corine SABOURAUD

(1) Voir nos précédentes Adhésions.

L'équipée sanglante de la 205 rouge

En août 88, trois hommes avaient répandu la terreur sur les routes de la région. Les trois auteurs présumés comparaissent pour vols à main armée, séquestration, viol collectif et meurtre

LE procès qui s'ouvre aujourd'hui et pour une semaine devant la Cour d'assises de l'Isère va ouvrir de vilaines cicatrices et raviver des douleurs que l'on ne parvient jamais à étouffer. C'était l'été 1988, il y a presque quatre ans, une 205 GTI avait laissé une trainée rouge sang sur les bords de la vallée du Rhône. En l'espace de onze jours, un trio infernal avait multiplié les agressions en usant d'une violence extrême. La barbarie avait atteint son paroxysme dans un viol collectif et un meurtre, commis à Rillieux La Pape et Salaise sur Sanne au milieu du mois d'août.

Dans le box des accusés, trois hommes donnent un visage à l'horreur. Didier Rossi, 31 ans, Michel Schmitt, 35 ans, et Jean Winterstein, 32 ans, appartiennent au monde du voyage. En août 88, ils auraient sillonné la région avec leurs caravanes. Jamais très loin des apparitions sanglantes de la 205 rouge. Les trois hommes partagent une

même enfance chaotique, une même travail intermittent dans la récupération de métaux, une même fréquentation répétée des tribunaux. Tous les trois nient avec obstination une série d'agressions qui fait froid dans le dos.

Tout commence le 6 août 88, à Uchizy en Saône et Loire. Cette nuit là, vers 3 h du matin, la 205 rouge apparaît pour la première fois devant l'Hôtel du Nord. Trois hommes en descendent et s'introduisent dans l'établissement. Ils raflent un appareil photo, une chaînette dorée, une bombe lacrymogène et une faible somme d'argent. Quelques minutes plus tard, un vol similaire est commis dans un autre hôtel, non loin de là. La première sortie du trio est aussi la moins violente.

Agression et viol

Les choses prennent une autre tournure une semaine plus tard, dans les environs de Villefranche

sur Saône. Le 13 août, vers 1 h 15 du matin, un homme qui s'apprête à rentrer chez lui est contraint à s'arrêter par la 205 rouge en travers de la route. Les trois hommes cagoulés qui s'en prennent à lui sont armés et lui balancent une giclée de gaz lacrymogène, avant de s'emparer de sa sacoche.

Trois quart d'heure à peine se sont écoulés quand le trio réapparaît, à Ars cette fois. Les trois malfaiteurs pénètrent par effraction à l'intérieur de l'hôtel Régina et arrachent la caisse enregistreuse, pour quelques chèques et 3000 francs en espèce. Puis la 205 repart, pour foncer dans la nuit et la terreur.

A 2 h 40, à Rillieux la Pape, elle croise la route d'une jeune femme de 22 ans qui revient d'une discothèque. Toujours cagoulés et armés, les trois hommes coupent la route à leur future victime et la tirent hors de son véhicule. Après l'avoir faite monter à bord de la 205, ils l'emmenent jusqu'à un terrain

vague où l'un après l'autre, ils abusent d'elle. Puis ils l'abandonnent, après avoir fouillé son sac.

L'équipée sauvage s'interrompt dans l'horreur pour reprendre quatre jours plus tard, au bord de la RN 7, sur la zone industrielle de Salaise sur Sanne. Là un camion-snack accueille les affamés pressés. Dans la tiédeur d'une soirée estivale, plusieurs clients consomment sur une terrasse aménagée devant le camion. Lorsque vers minuit, trois hommes font irruption, armes au poing, au milieu des clients.

Une balle en pleine poitrine

Coups de fusils en l'air, coups de crosse aux récalcitrants, les trois individus frappent avec violence sur tout ce qui bouge en réclamant la caisse. L'un des tenanciers du snack qui essaye de s'interposer reçoit une balle en pleine poitrine. Il mourra quelques minutes plus tard. Les

meurtres sont déjà repartis vers une autre agression.

A 30 minutes et 17 kilomètres de là, ils jettent leur dévolu sur une station service Antar. Là, un coup de fusil dans la vitre et un pistolet appliqué sur la tempe obligent le pompiste à céder les 3000 francs de la caisse. Butin dérisoire pour clore dix jours de violence aveugle infligée au hasard des rencontres.

A partir de la 205 rouge, retrouvée le soir même à demi immergée dans le canal du Rhône, les policiers ont remonté la trace des tueurs jusqu'à Rossi, Schmitt et Winterstein. Selon l'accusation, l'itinéraire des trois hommes durant l'été 88 correspond trop aux exactions du trio à la 205 rouge pour être le fruit d'un hasard malheureux. Les accusés, eux, gardent le silence. Ils ont même refusé de participer aux reconstitutions. Le procès qui s'ouvre ce matin va forcer les mémoires.

Vincent HÉRISSE

L'équipée sanglante de la 205 rouge

En août 88, trois hommes avaient répandu la terreur sur les routes de la région. Les trois auteurs présumés comparaissent pour vols à main armée, séquestration, viol collectif et meurtre

LE procès qui s'ouvre aujourd'hui et pour une semaine devant la Cour d'assises de l'Isère va rouvrir de vilaines cicatrices et raviver des douleurs que l'on ne parvient jamais à étouffer. C'était l'été 1988, il y a presque quatre ans, une 205 GTI avait laissé une trainée rouge sang sur les bords de la vallée du Rhône. En l'espace de onze jours, un trio infernal avait multiplié les agressions en usant d'une violence extrême. La barbarie avait atteint son paroxysme dans un viol collectif et un meurtre, commis à Rillieux La Pape et Salaise sur Sanne au milieu du mois d'août.

Dans le box des accusés, trois hommes donnent un visage à l'horreur. Didier Rossi, 31 ans, Michel Schmitt, 35 ans, et Jean Winterstein, 32 ans, appartiennent au monde du voyage. En août 88, ils auraient sillonné la région avec leurs caravanes. Jamais très loin des apparitions sanglantes de la 205 rouge. Les trois hommes partagent une

même enfance chaotique, une même travail intermittent dans la récupération de métaux, une même fréquentation répétée des tribunaux. Tous les trois nient avec obstination une série d'agressions qui fait froid dans le dos.

Tout commence le 6 août 88, à Uchizy en Saône et Loire. Cette nuit là, vers 3 h du matin, la 205 rouge apparaît pour la première fois devant l'Hôtel du Nord. Trois hommes en descendent et s'introduisent dans l'établissement. Ils rafflent un appareil photo, une chaînette dorée, une bombe lacrymogène et une faible somme d'argent. Quelques minutes plus tard, un vol similaire est commis dans un autre hôtel, non loin de là. La première sortie du trio est aussi la moins violente.

Agression et viol

Les choses prennent une autre tournure une semaine plus tard, dans les environs de Villefranche

sur Saône. Le 13 août, vers 1 h 15 du matin, un homme qui s'apprête à rentrer chez lui est contraint à s'arrêter par la 205 rouge en travers de la route. Les trois hommes cagoulés qui s'en prennent à lui sont armés et lui balancent une giclée de gaz lacrymogène, avant de s'emparer de sa sacoche.

Trois quart d'heure à peine se sont écoulés quand le trio réapparaît, à Ars cette fois. Les trois malfaiteurs pénètrent par effraction à l'intérieur de l'hôtel Régina et arrachent la caisse enregistreuse, pour quelques chèques et 3000 francs en espèce. Puis la 205 repart, pour foncer dans la nuit et la terreur.

A 2 h 40, à Rillieux la Pape, elle croise la route d'une jeune femme de 22 ans qui revient d'une discothèque. Toujours cagoulés et armés, les trois hommes coupent la route à leur future victime et la tirent hors de son véhicule. Après l'avoir faite monter à bord de la 205, ils l'emmènent jusqu'à un terrain

vague où l'un après l'autre, ils abusent d'elle. Puis ils l'abandonnent, après avoir fouillé son sac.

L'équipée sauvage s'interrompt dans l'horreur pour reprendre quatre jours plus tard, au bord de la RN 7, sur la zone industrielle de Salaise sur Sanne. Là un camion-snack accueille les affamés pressés. Dans la tiédeur d'une soirée estivale, plusieurs clients consomment sur une terrasse aménagée devant le camion. Lorsque vers minuit, trois hommes font irruption, armes au poing, au milieu des clients.

Une balle en pleine poitrine

Coups de fusils en l'air, coups de crosse aux récalcitrants, les trois individus frappent avec violence sur tout ce qui bouge en réclamant la caisse. L'un des tenanciers du snack qui essaye de s'interposer reçoit une balle en pleine poitrine. Il mourra quelques minutes plus tard. Les

meurtres sont déjà repartis vers une autre agression.

A 30 minutes et 17 kilomètres de là, ils jettent leur dévolu sur une station service Antar. Là, un coup de fusil dans la vitre et un pistolet appliqué sur la tempe obligent le pompiste à céder les 3000 francs de la caisse. Butin dérisoire pour clore dix jours de violence aveugle infligée au hasard des rencontres.

A partir de la 205 rouge, retrouvée le soir même à demi immergée dans le canal du Rhône, les policiers ont remonté la trace des tueurs jusqu'à Rossi, Schmitt et Winterstein. Selon l'accusation, l'itinéraire des trois hommes durant l'été 88 correspond trop aux exactions du trio à la 205 rouge pour être le fruit d'un hasard malheureux. Les accusés, eux, gardent le silence. Ils ont même refusé de participer aux reconstitutions. Le procès qui s'ouvre ce matin va forcer les mémoires.

Vincent HÉRISSÉ

QUALITE

LES TUEURS A LA 205 ROUGE
DEVANT LES ASSISES DE L'ISÈRE

10/03/92

Retard à l'allumage

Le refus de comparaître de l'un des trois accusés a bouleversé la première journée d'audience. Finalement réunis dans le box, les accusés ont parlé d'eux-mêmes, en peu de mots

Le procès des tueurs à la 205 rouge, qui s'est ouvert hier matin devant la Cour d'assises de l'Isère, a démarré en sursaut. Alors que ses deux accusés, Didier Rossi et Jean Winterstein, avaient pris place dans le box, sous la surveillance de gendarmes, Michel Schmitt manquait à l'appel. Retraqué dans sa cellule de la maison d'arrêt de Vars, dans la banlieue grenobloise, où il est détenu depuis plus de six ans et demi, le chauffeur surnommé de l'équipe qui sema la terreur sur les routes de la région durant le mois d'août 1988, avait refusé d'être extrait.



Un grain de sable dans un emploi du temps huilé à l'après-midi, ce mouvement de mauvaise humeur imprévu a perturbé le début de l'audience. Après trois heures de suspense, un aller-retour entre le Palais de justice et la prison, un entretien entre Michel Schmitt et ses avocats, M^{es} Vergès et Deplanque, l'accusé a finalement consenti à comparaître devant ses juges et la séance est rentrée dans l'ordre. Encadré par un imposant dispositif policier, le public nombreux a repris sa place dans la salle. Et les accusés à leur tour, dans le box.

Didier Rossi, le premier arrivé, tassé son mètre quatre-vingt tout en muscles à l'extrémité du banc. Trente-et-un ans, le visage fin et la coupe de cheveux soignée, vêtu d'un costume vert clair, celui que les psychiatres décrivent comme un meneur, au comportement violent et très déquant, est apparu sous son meilleur jour en répondant

avec retenue aux questions du président Jean-Claude Buet. Mais son passé judiciaire, avec notamment une condamnation à six années de réclusion criminelle pour vol à main armée, est venu brouiller ce reflet trop limpide.

"Je préfère vivre en caravane"

A ses côtés, Michel Schmitt, 35 ans et une fine moustache, les nerfs à vif et l'orgueil en bandoulière, a déversé sa rancœur en serrant les dents : « *Ma vie privée ne regarde que moi. Par contre, ce que la justice m'a fait, je veux bien en parler...* ». Innocent injustement condamné à ses yeux, son casier judiciaire n'a rien à envier à son voisin de box. Muré dans un mutisme obstiné, il faut lui arracher

chaque mot, chaque bribe pour reconstruire son histoire personnelle.

Tout au bout du banc, Jean Winterstein, petit et rondouillard, termine le trio. Trente-et-un ans d'errance sur la route du voyage, son passé ressemble à s'y méprendre à celui de ses deux co-accusés. Scolarité écourtée, petits boulots intermittents dans la ferraille, il résume sa vie en deux phrases : « *Je préfère vivre en caravane, chez nous c'est comme ça. Dans un appartement, j'étouffe* ».

Pendant plus d'une heure, les trois hommes ont écouté, impassibles, la lecture de l'arrêt de renvoi, résumé des faits qui leur sont reprochés. Litanie de douleurs et de sang énoncée en termes crus dans

le silence pesant de la Cour d'assises, le trio à la 205 rouge pillait, violait et tuait au hasard de la route. Pendant onze jours interminables, au cœur de l'été 88, ses virées ont semé la terreur dans la Drôme, l'Ain, l'Isère et le Rhône.

Didier Rossi, Jean Winterstein et Michel Schmitt affirment qu'ils n'y étaient pas. Ils n'ont jamais changé de version depuis le début de l'instruction. Hier, leurs avocats M^{es} Abad, Buffard, Deplanque, Leborgne et Vergès, ont demandé un renvoi du procès afin de pouvoir entendre certains témoins "oubliés" par l'accusation. La Cour a réservé sa décision au regard de l'évolution des débats. Aujourd'hui, début de l'examen des faits.

Vincent HÉRISSE

LES TUEURS A LA 205 ROUGE
DEVANT LES ASSISES DE L'ISÈRE

11/03/92

Une avalanche de coïncidences

Rien, dans le volumineux dossier de l'accusation, n'accable vraiment les trois accusés. Si ce n'est l'accumulation des charges...

Il y a une seule et même équipe de malfaiteurs » Cette équipe, c'est Didier Rossi, Jean Winterstein et Michel Schmitt. Jean-Michel Louboutin, le commissaire principal chargé de l'enquête au sein du SRPJ de Lyon, a ouvert des fissures béantes, hier matin, dans le mur de certitudes des trois accusés, qui s'obstinent toujours à nier la série d'exactions qui leur sont reprochées devant la Cour d'assises de l'Isère.

Une même équipe, comme en témoigne le déroulement des agressions. A chaque fois, l'action est rapide, nocturne et violente lorsqu'un témoin vient gêner l'opération. Il y a toujours trois hommes cagoulés et gantés. Un grand athlétique qui semble être le chef, un moyen et un petit gros. Ils sont armés de pistolets automatiques ou de fusils. Ils se déplacent à bord d'une 205 GTI rouge, fil conducteur de l'équipée sauvage qui a ensanglanté la Drôme, l'Ain, l'I-

sère et le Rhône au cours du mois d'août 88.

« A partir de cette voiture retrouvée à moitié immergée dans le canal du Rhône le 17 août au soir, nous sommes remontés jusqu'à Rossi, Schmitt et Winterstein. Les trois hommes séjournèrent avec femmes et enfants au camping de Tain l'Hermitage depuis le 13 août. Ils en sont partis le 17 ». La similitude de date a mis la puce à l'oreille des enquêteurs qui ont poursuivi leurs investigations pour découvrir que la 205 rouge avait été aperçue à quelques mètres du camping. Les 11, 12 et 13 août, les familles Rossi, Schmitt et Winterstein étaient au camping de Vienne. Là encore, la 205 rouge a fait des apparitions fugitives.

Des fusils et des cassettes

Winterstein reconnu sur photo comme le voleur de la 205, dérobée à Beaune au début du mois d'août, il ne fallait pas

plus de coïncidences pour convaincre les policiers d'interpeller le trio dans la banlieue de Metz. Chez Schmitt, on retrouve des fusils, mais ils n'ont pas servi lors des attaques où des coups de feu ont été tirés. Chez Winterstein, on saisit des photos et cartes postales de vacances, précieux indices pour retracer l'itinéraire des trois hommes. Dans la voiture de Rossi, enfin, on retrouve des cassettes... volées en même temps que la 205 rouge.

Coïncidences toujours ? Les trois accusés jurent que oui. Lorsque le président Buet leur demande pourquoi ils se contredisent au sujet de leurs itinéraires de vacances, Schmitt balaie l'objection d'une formule : **« Nous les gitans, on ne regarde pas où on s'arrête »**. Lorsque c'est des témoins qui semblent les reconnaître, les trois hommes crient à l'erreur judiciaire.

Hier en fin d'après-midi, la tension est montée d'un cran lorsque la jeune femme vic-

time d'un viol collectif la nuit du 12 août 88 a refusé de présenter devant les jurés la Cour d'assises. **« L'acte proche du procès a été pour elle un moment difficile. Les accusés n'ont jamais accepté une quelconque accusation. Ils ont refusé la confrontation. Ils n'ont même pas participé à la reconstitution. Pourquoi se brisera-t-elle à nouveau à affronter des lâches »** a demandé son avocate M^e Biot-Crozet ?

« Ce témoignage est capital pour nous. Cela fait trois ans et demi qu'on nous insulte. C'est malheureux pour elle, mais il faut que la fille vienne » a répliqué Jean Winterstein. **« Vous avez souvent eu l'occasion d'être confronté à la victime, vous l'avez toujours refusé »** tonné le président Buet avant de suspendre l'audience. Aujourd'hui, la Cour va se pencher sur le meurtre de Philip Siguenza.

Vincent HÉRISS

La mort du marchand de frites

Le braquage d'un camion snack à Solaise-sur-Sanne s'était terminé par la mort de l'un des propriétaires, abattu froidement pour 1500 francs.

Il faut que je m'exprime aujourd'hui, sinon je ne vais plus venir. Comme on est de gitans, on nous considère de la même manière, des moins que rien. Quand on est arrêté, on nous a enchaînés comme des chiens. J'ai fait soixante-dix jours de grève à Fresnes, je me suis ouvert les yeux à la gorge, le juge m'a dit "vous pouvez aller en prison, on essaye de me détruire. En prison, on essaye de me détruire. Je n'ai jamais tué personne". Michel Schmitt a besoin de crier. Quand il retrouve la parole, c'est pour parler contre ses conditions de détention. Par hasard sur les faits, il se contente la plupart du temps d'écouter les débats d'un air détaché.

Tout au long de la matinée d'hier, les témoins ont tenu la barre de la Cour d'Assises de l'Isère. L'audience des accusés et de leur défense a continué de s'améliorer au fil des minutes. Perstner, 24 ans, l'épouse de Jean Perstner, la voix ralentie par les calmants, ne

se souvient plus de rien et ne parvient pas à expliquer pourquoi elle a d'abord déclaré que les trois familles Rossi, Schmitt et Winterstein étaient parties ensemble en vacances avant de revenir sur sa déposition pour s'en tenir à deux familles seulement.

Un juriste conseil de Tain l'Hermitage affirme avoir vu la 205 rouge sur le parking en bas de chez lui entre le 15 et le 17 août 88 et il ajoute : « Il me semble qu'elle n'a jamais bougé durant tout ce temps là ». Un métallurgiste de Firminy en vacances au camping de Tain l'Hermitage a entendu Didier Rossi se disputer avec sa femme, le soir du 16 août jusqu'à 23 h 50.

Rossi, Winterstein et Schmitt ont-ils pu se trouver environ dix minutes plus tard à une trentaine de kilomètres de là, sur l'aire de repos de Salaise-sur-Sanne, comme le soutient l'accusation ? M^{me} Abad, Buffard, Deplanque et Leborgne ont estimé que l'horaire était un peu serré.

Sur cette aire de repos, en bordure de la nationale 7, le trio à la 205 rouge a déboulé entre 23h45 et 0 h 15 selon les divers témoins. Comme à l'habitude, les trois hommes étaient cagoulés et armés. D'une extrême violence, la scène n'a duré qu'une poignée de minutes. « Celui qui nous tenait en joue était un petit gros avec des bottes et des yeux sombres. Il avait un fusil à pompe et il tirait dans tous les sens. Le second est resté près des voitures, pour faire le guêt je pense. J'ai vu le troisième, un grand costaud armé d'un pistolet, qui fracassait le frère de Patrick Siguenza contre le comptoir. Il lui a mis la tête en sang... » se souvient une jeune peintre en lettres qui se trouvait ce soir là sur la terrasse.

Patrick Siguenza ne s'occupait pas du snack, il était venu en client. C'était un non violent militant mais lorsqu'il a vu ses frères en difficulté, il s'est interposé. « Patrick a voulu

discuter. Il y a eu un corps à corps pendant quelques secondes. Mon frère a essayé de tenir le bras de l'homme, l'autre lui a mis le pistolet sur le ventre et il lui a tiré dessus à bout portant. Il avait la caisse entre les mains. Un geste aurait suffi à écarter mon frère » Thierry Siguenza ne comprend toujours pas pourquoi son frère est mort.

A la voix, il reconnaît Didier Rossi qui proteste de son innocence. Mais cette voix entendue lundi au cours de l'audience a permis à la défense de rebondir sur un incident. Thierry Siguenza n'aurait jamais dû, en tant que témoin, se trouver dans la salle après le début des débats. La loi l'interdit. Cet impair que les défenseurs des accusés se sont empressés de faire consigner par la greffière de la Cour d'assises a ouvert toute grande la voie de la cassation. Au cas où le procès se terminerait mal...

Vincent HÉRISSE

La mort du marchand de frites

Le braquage d'un camion snack à Solaise-sur-Sanne s'était terminé par la mort de l'un des propriétaires, abattu froidement pour 1500 francs.

Il faut que je m'exprime aujourd'hui, sinon je ne vais plus venir. Comme on est de gitans, on nous considère de la m..., des moins que rien. Quand on est arrêté, on nous a enchaînés comme des chiens. J'ai fait soixante-dix jours de grève à Fresnes, je me suis ouvert les dents à la gorge, le juge m'a dit "vous pouvez aller en prison, on essaye de me détruire. On m'a mis à l'isolement. Je n'ai jamais tué personne...". Michel Schmitt a besoin de crier. Quand il retrouve la parole, c'est pour protester contre ses conditions de détention. Sur le hasard sur les faits, il se contente de parler du temps d'écouter les débats d'un air détaché.

Tout au long de la matinée d'hier, les témoins ont tenu la barre de la Cour d'Assises de l'Isère. L'émotion des accusés et de leur défense a cessé de s'améliorer au fil des minutes. Patrick Perstner, 24 ans, l'épouse de Jean-Louis Perrin, la voix ralentie par les calmants, ne

se souvient plus de rien et ne parvient pas à expliquer pourquoi elle a d'abord déclaré que les trois familles Rossi, Schmitt et Winterstein étaient parties ensemble en vacances avant de revenir sur sa déposition pour s'en tenir à deux familles seulement.

Un juriste conseil de Tain l'Hermitage affirme avoir vu la 205 rouge sur le parking en bas de chez lui entre le 15 et le 17 août 88 et il ajoute: « Il me semble qu'elle n'a jamais bougé durant tout ce temps là ». Un métallurgiste de Firminy en vacances au camping de Tain l'Hermitage a entendu Didier Rossi se disputer avec sa femme, le soir du 16 août jusqu'à 23 h 50.

Rossi, Winterstein et Schmitt ont-ils pu se trouver environ dix minutes plus tard à une trentaine de kilomètres de là, sur l'aire de repos de Solaise-sur-Sanne, comme le soutient l'accusation? M^{rs} Abad, Buffard, Deplanque et Leborgne ont estimé que l'horaire était un peu serré.

Sur cette aire de repos, en bordure de la nationale 7, le trio à la 205 rouge a déboulé entre 23h45 et 0 h 15 selon les divers témoins. Comme à l'habitude, les trois hommes étaient cagoulés et armés. D'une extrême violence, la scène n'a duré qu'une poignée de minutes. « Celui qui nous tenait en joue était un petit gros avec des bottes et des yeux sombres. Il avait un fusil à pompe et il tirait dans tous les sens. Le second est resté près des voitures, pour faire le guêt je pense. J'ai vu le troisième, un grand costaud armé d'un pistolet, qui fracassait le frère de Patrick Siguenza contre le comptoir. Il lui a mis la tête en sang... » se souvient une jeune peintre en lettres qui se trouvait ce soir là sur la terrasse.

Patrick Siguenza ne s'occupait pas du snack, il était venu en client. C'était un non violent militant mais lorsqu'il a vu ses frères en difficulté, il s'est interposé. « Patrick a voulu

discuter. Il y a eu un corps à corps pendant quelques secondes. Mon frère a essayé de tenir le bras de l'homme, l'autre lui a mis le pistolet sur le ventre et il lui a tiré dessus à bout portant. Il avait la caisse entre les mains. Un geste aurait suffi à écarter mon frère » Thierry Siguenza ne comprend toujours pas pourquoi son frère est mort.

A la voix, il reconnaît Didier Rossi qui proteste de son innocence. Mais cette voix entendue lundi au cours de l'audience a permis à la défense de rebondir sur un incident. Thierry Siguenza n'aurait jamais dû, en tant que témoin, se trouver dans la salle après le début des débats. La loi l'interdit. Cet impair que les défenseurs des accusés se sont empressés de faire consigner par la greffière de la Cour d'assises a ouvert toute grande la voie de la cassation. Au cas où le procès se terminerait mal...

Vincent HÉRISSE

Dérapages...

13/03/92

Plusieurs incidents ont émaillé l'audience d'hier. Et le doute s'insinue doucement, au milieu des cris d'innocence

LE quatrième jour du procès des présumés tueurs à la 205 rouge s'est terminé dans les hurlements et la confusion, hier, au terme d'un après-midi émaillé par de nombreux incidents. Maîtrisé par les gendarmes et traîné de force dans le box où il avait refusé de revenir en fin d'après-midi, Michel Schmitt, surexcité, a arraché les boutons de sa chemise pour montrer à tous les tatouages qui "l'innocentent".

Sa femme s'est jetée sur le micro pour l'encourager : **« Deshabille toi "Chico", enlève ton pantalon. Montre leur tes tatouages. Mon mari, il est tout vert de la tête au pied, comme un lézard. Jusqu'au sexe. Celle qui a été violée, elle doit savoir... »**. L'incident s'est terminé par une suspension d'audience et le président Buet a reporté à ce matin la reprise des débats. Pour essayer de retrouver une sérénité mise à mal tout au long de la journée d'hier.

Examen médical

Les premiers accrochages ont débutés lors de la déposition de Nathalie D., la jeune femme victime du viol collectif, qui s'est finalement présentée hier matin devant la Cour d'assises de l'Isère. Dans l'intimité du huis clos, les avocats des accusés ont demandé un examen médical

des trois hommes afin de constater la pilosité de Jean Winterstein et les tatouages revendiqués par Didier Rossi et Michel Schmitt, un dragon et une échelle.

« Des tatouages que les deux hommes ont déclaré dès leur arrestation, des tatouages que la victime ne pouvait pas ne pas remarquer, mais que le juge d'instruction n'a pas pris la peine de vérifier » ont souligné les défenseurs des trois hommes. Ces tatouages, Nathalie D. ne les a pas vus. En avait-elle la possibilité dans les circonstances du viol ? Son avocate M^e Biot-Crozet n'en est pas persuadée. Au début de l'après-midi, le président a ordonné à l'expert présent dans la salle de se retirer avec les accusés pour vérifier leurs déclarations.

Je ne veux pas m'y soumettre dans ces conditions. Je veux des témoins. Les droits de la défense n'ont pas cessé d'être violés »

s'est alors écrié Michel Schmitt, prenant à contre-pied ses avocats médusés. **« Vous ne comprenez pas bien de quoi il s'agit »** a tenté de lui faire comprendre avec calme le président Buet, **« vos avocats vont vous expliquer »**.

Une cassette qui sonne faux

A la reprise des débats, Michel Schmitt n'était pas là. **« J'ai constaté quelques perturbations dans l'esprit de mon client. Il serait souhaitable de le faire examiner par un psychiatre »** a risqué M^e Deplanque. **« Il est à l'isolement depuis trois ans et demi. Il a développé un complexe de persécution »** a rajouté M^e Vergès. Le président a alors ordonné la comparution de force de l'accusé, comparution qui s'est terminée dans les cris et la bousculade.

Entre deux incidents, la Cour a cependant eu le temps d'examiner deux éléments qui étaient l'accusation. Au cours

de l'instruction, les enquêteurs ont saisi chez la femme de Didier Rossi des lettres où ce dernier lui explique ce qu'il faut dire "pour déjouer les pièges de la justice". **« Aide moi, à sortir en disant comme moi, les expertises ne prouveront rien »** peut-on lire notamment au hasard des feuillets sortis illégalement de la maison d'arrêt.

L'autre grain de sable qui grippe la belle mécanique de la défense, c'est une cassette, volée dans la 205 rouge et retrouvée dans la voiture de Didier Rossi. Une cassette formellement reconnue par son propriétaire et dont Didier Rossi ne peut pas préciser l'origine.

Aujourd'hui, les débats devaient revenir sur le délicat problème des tatouages par l'audition de l'expert. Avant le plaidoyer des parties civiles et sans doute le réquisitoire de la soirée.

Vincent HÉRISSE

16/03/92

AC

LES TUEURS A LA 205 ROUGE
DEVANT LES ASSISES
DE L'ISÈRE

Le procès fait un tête à queue

COUPI de théâtre, hier après-midi, lors du procès des trois hommes accusés de l'équipée sanglante perpétrée en 205 rouge le long de la vallée du Rhône en août 88. Acculé par les incidents à répétition provoqués par la défense et incapable de poursuivre des débats devenus cahotiques depuis mercredi, le président Jean-Claude Buet a dû renvoyer l'affaire à une session ultérieure. En l'absence des accusés et de leurs avocats qui avaient refusé de revenir dans le box.

Dès le matin, la tension était remontée lorsque fut évoqué le supplément d'information réclamé par la défense pour suivre la piste oubliée de trois légionnaires déserteurs, aperçus dans la région au moment des crimes du trio à la 205. « *La victime du viol collectif parle de rangers, un témoin a vu un homme en survêtement bleu - comme ceux de l'armée- monter dans la 205, un autre décrit un trio avec des cheveux courts, et le juge d'instruction n'a rien vérifié* » s'est énérvé M^e Deplanque.

A l'époque, le trio de légionnaires avait agressé un auto-stoppeur. Arrêtés et condamnés, ils ont disparu depuis. Les gitans, eux, sont en prison. Et l'instruction n'a fouillé que cette hypothèse. « *On veut à tout prix que ces hommes soient les coupables* » a expliqué M^e Leborgne

Coupables parce que gitans

« *Dès le début de l'audience, ces trois là étaient désignés comme coupables idéaux, parce qu'ils sont gitans* » a enchaîné M^e Buffard. « *C'est un scandale à base raciste* » s'est écrié M^e Vergès. « *Vous devez dire s'il existe en France une justice à deux vitesses qui, dès le départ, vise les gitans et exonère les légionnaires* ». Des légionnaires qui ont menti sur leur date de présence à la caserne comme l'a remarquablement démontré M^e Abad.

Face à cette attaque en règle, l'avocat général M. Gandolère est resté coi. Laissant la voie ouverte à la défense pour pousser son avantage et creuser le doute. Sa seule intervention a provoqué la fureur des avocats des accusés, lorsqu'il a sorti de sa manche des pièces de procédure inédites censées innocenter les légionnaires. Manœuvre maladroite qui n'a fait qu'envenimer la situation.

« *Vous voulez des coupables, c'est pas nous les coupables. On est innocents* » a crié Didier Rossi en s'adressant à la Cour. « *Vous êtes des criminels* » a lancé Jean Winterstein au milieu des hurlements de la femme de Michel Schmitt. Débordée par la tournure des débats, la Cour a alors renvoyé au début d'après-midi la reprise de l'audience.

A 14 heures, les accusés ont refusé de rejoindre le banc de la défense. Et ils ont récusé leurs avocats, estimant qu'ils étaient condamnés d'avance. Incapable de forcer accusés et avocats à se présenter sous peine de nouveaux incidents incontrôlables, la Cour a préféré renvoyer l'affaire. Le procès reprendra à zéro lors d'une prochaine session de la Cour d'assises de l'Isère.



LE FIGARO

premier quotidien national français



A X X VENDREDI 13 MARS 1992 (N° 14 792) - EDITION DE 5 HEURES - PRIX : 6,00 FRANCS

Procès

*Aux assises de l'Isère,
des révélations met-
tent en doute la culpa-
bilité des trois gitans
accusés de viol et de
meurtre.*

(Page 9)

Succession de coups de théâtre aux assises de l'Isère

Le doute plane sur les gitans accusés

Le président de la cour a admis hier la perplexité du tribunal devant les nouvelles révélations qui semblent désigner la piste des légionnaires en cavale.

Grenoble :
Yves LÉRIDON

« On repart à zéro ! » a constaté hier, après quatre jours d'audience, le président de la cour d'assises de l'Isère. Déjà, la veille, à deux reprises, Jean-Claude Buet avait fait part publiquement de ses doutes sur la culpabilité des trois gitans accusés d'un meurtre, d'un viol et d'une série d'agressions dans la région lyonnaise, au début du mois d'août 1988. « Nous ne savons pas si vous êtes coupables. Nous savons seulement qu'un homme a été tué », avait loyalement fait constater le magistrat après l'audition des témoins du meurtre de Patrick Seguenza, le 17 août 1988, à Salaise-sur-Sanne. Seule certitude : il y avait trois meurtriers qui circulaient à bord d'une Peugeot 205 GTI rouge.

Premier coup de théâtre hier matin à la reprise des débats. La jeune fille violée, le 17 août 1988, dans la banlieue de Lyon, par le trio à la 205 rouge, accepte finalement de venir témoigner. Le huis-clos est prononcé. Il durera une demi-heure. C'est la première fois que la victime est confrontée avec les trois hommes qui se trouvent dans le box. Nathalie, comme elle l'a fait au cours de l'instruction, indique que l'un de ses agresseurs portait des rangiers. On fait venir un policier chaussé de bottes montantes en cuir noir. La jeune femme est formelle : ce sont bien de semblables chaussures. Au cours des différentes perquisitions, jamais chez les gitans n'a été décou-

vert un tel équipement qui fait partie du paquetage ordinaire d'un militaire. L'ombre des légionnaires déserteurs trop vite disculpés continue à planer.

Deuxième coup de théâtre. Nathalie est restée deux heures avec ses bourreaux qui sont toujours restés le visage dissimulé sous des cagoules. Contre son gré, elle n'ignore rien de leur anatomie intime. Des détails sont apportés par les trois accusés, qu'elle est obligée d'avoir remarqué. Or, la victime est incapable de décrire notamment les tatouages que portent deux gitans. Sans tarder, le président ordonne que les accusés soient examinés par un médecin.

Coïncidences

En attendant le résultat de cette expertise, que reste-t-il de l'accusation deux jours avant que la cour se retire pour délibérer ? Un unique témoignage. Celui qu'a fait, hier matin, le fils du propriétaire de la 205 rouge volée le 4 août 1988 à Beaune. Laurent Cartoz a expliqué : « Dans la voiture de mon père se trouvaient des cassettes sur lesquelles j'avais enregistré des succès du Top 50. Lorsque le juge d'instruction m'en a fait écouter une que j'avais reconnue, j'ai été capable de citer le titre de la chanson suivante avant que la précédente soit achevée. » Cette cassette avait été saisie parmi beaucoup d'autres dans la caravane de Didier Rossi, l'un des trois accusés qui continuent à clamer leur innocence.

Pour le reste, il n'y a que des coïncidences. Aucune preuve. Si tout le monde a vu la Peugeot 205 GTI rouge, à



Arrivée de Didier Rossi, un des membres du « trio à la 205 rouge » : leur culpabilité a été sérieusement mise en doute hier à l'audience. (Photo AFP.)

Uchizy en Saône-et-Loire, à Saint-Georges de Reneins et Riillieux-la-Pape dans le Rhône, à Ars dans l'Ain, à Salaise-sur-Sanne dans l'Isère et à Saint-Vallier dans la Drôme, entre le 6 août et le 17 août 1988, en revanche personne n'a jamais aperçu le visage des agresseurs qui ont été reconnus, avec les risques évidents d'erreur, sur leur morphologie : un grand athlétique comme l'est Didier Rossi, un moins grand et plutôt gros, ce qui correspond au physique de Jean Winterstein, et le plus petit, à peu près Michel Schmitt. Evidemment, ce trio qui a des antécédents judiciai-

res se trouvait dans cette région à cette époque.

Mêmes incertitudes de la part du docteur David, le directeur du laboratoire de police scientifique de Lyon, qui les a reconnues volontiers en assurant que depuis 1988 les méthodes d'investigation avaient beaucoup évolué et a seulement parlé de « probabilités » aussi bien pour l'examen des cheveux que du sperme. Deux certitudes cependant : le fusil qui a été découvert chez Rossi n'a jamais servi dans aucune affaire criminelle.

Quant aux témoignages, notamment ceux qui concernent l'heure du meurtre commis à Salaise-sur-Sanne, ils

varient d'environ une heure. Or tout se joue à la minute près, comme est venu affirmer le commissaire Louboutin.

« On a de plus en plus l'impression qu'à partir de l'arrestation des trois gitans, les enquêteurs ont axé leurs investigations dans le seul but d'étayer l'accusation », plaignent déjà les cinq avocats de la défense qui ont toujours à faire face aux réactions imprévisibles de leurs clients.

Maladroit

Ainsi au moment où le président Buet a ordonné l'expertise susceptible de le disculper du viol, Schmitt s'est dressé dans le box et a tout net refusé de se retirer pour dévoiler son anatomie au médecin.

Il s'est écrié : « Je veux qu'il y ait des témoins. Je ne fais pas confiance à la justice. » Sa femme qui est également accusée a voulu lui faire comprendre que cela devait être utile à sa défense. Il s'est écrié : « Si c'est comme ça, demain je reviens pas ! » Déjà, lundi, à l'ouverture du procès, il avait refusé de quitter sa cellule de la prison de Varcès. Si finalement il est venu au palais de justice, c'est seulement pour expliquer qu'il est innocent. Il le fait aussi maladroitement que Winterstein qui tutoie les témoins et les apostrophe alors que Rossi compatit à la douleur des victimes. Un étrange trio !

Quant à l'autre trio, celui des légionnaires déserteurs, il semble s'être définitivement évanoui dans la nature. L'un d'entre eux, le seul qui avait encore une adresse, a subitement renoncé à sa comparution.

Y. L.

Après d'innombrables incidents aux assises de l'Isère

« Tueurs à la 205 » : un procès dans l'impasse

Les accusés refusant de comparaître après avoir récusé leurs avocats, les débats ont dû être reportés. Ils devraient reprendre en septembre.

GRENOBLE :
Yves LERIDON

Les accusés qui refusent de comparaître. Les avocats de la défense qui sont récusés et n'acceptent pas d'être commis d'office. L'avocat général qui brandit un dossier « accablant » sans en fournir la teneur. Le président contraint de suspendre les audiences qui, depuis deux jours, s'achèvent dans un le désordre. Le procès des gitans ne pouvait se poursuivre dans une telle confusion. Il a donc été reporté sans doute à la prochaine session de septembre.

Jeudi, avec le retour de M^e Jacques Vergès, on sentait déjà venir l'orage. La journée avait débuté par l'audience à huis clos de la victime du viol commis par les trois hommes à la Peugeot 205 GTI rouge, le 13 août 1988, dans la banlieue lyonnaise. Nul doute, la défense marquait alors un point capital puisque la jeune femme apportait sur ses agresseurs des précisions anatomiques qui n'ont pas été décelées chez les accusés. Mais elle perdait l'avantage lorsqu'un homme jurait, sans contestation possible, qu'une cassette découverte dans la Peugeot volée le 4 août 1988 à Beaune et retrouvée à Metz chez un accusé, Didier Rossi, lui appartenait.

« Justice à deux vitesses »

A la suite de ce témoignage accablant, un accusé, Michel Schmitt, refusait de reprendre sa place dans le box. Conduit de force devant la cour, il tentait de dévoiler devant les jurés médusés la partie intime de son individu lui permettant, croyait-il, de se disculper de toute participation au viol. L'audience s'est achevée dans le brouhaha. Le président Jean-Claude Buet s'est engagé à ramener l'ordre et le calme. Il n'y réussit hier que pour quelques rares instants.

Lorsque l'audience d'hier débute, Michel Schmitt est absent. Il a refusé de quitter sa cellule à la prison de Varcès. Suspension d'audience. Un huissier va voir le détenu qui persiste dans sa décision. Constat est dressé. Le président annonce que les débats vont se poursuivre en l'absence de cet accusé.

Les avocats de la défense qui ont demandé un supplément d'information, obtiennent la parole. M^e Deplanque : « Ce procès ne peut pas se

dérouler dans de telles conditions. Il faut faire témoigner les trois légionnaires qui, en août 1988, étaient déserteurs et se trouvaient dans la région lyonnaise. »

M^e Vergès : « On veut nous imposer une justice à deux vitesses. D'un côté il y a les gitans dont les déclarations sont toujours suspectes. Pour les légionnaires, c'est autre chose : on les met hors de cause sans même avoir mené une enquête approfondie. C'est du racisme ! » M^e Leborgne : « Nous voulons des certitudes. Le jury n'est pas une chambre d'enregistrement. Ce n'est pas parce qu'on nous dit que les gitans sont coupables et les légionnaires innocents que nous devons le croire. Qu'on nous le prouve ! » M^e Abad : « Les jurés ont le devoir de se forger complètement leur opinion. »

M^e Buffard, citant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Tout accusé a le droit d'obtenir la convocation des témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge. Dans ce procès, il y a eu dix-sept témoins cités par l'accusation et on nous refuse le droit de faire entendre comme témoins seulement les trois légionnaires. »

Excédé par cette charge, l'avocat général, Jean-Paul Gandolière, bondit en brandissant un dossier : « Sur les légionnaires, j'aurais beaucoup de choses à dire ! » Tollé de la défense qui se déclare « indignée par de telles méthodes ». Les deux accusés dans le box, Jean Winterstein et Didier Rossi, soutenus par la femme de Michel Schmitt, se lèvent, crient, injurient la cour, hurlent... Les policiers interviennent. L'audience du matin est terminée.

Concernant les trois légionnaires évoqués, le commandement de la Légion étrangère indiquait dans un communiqué, qu'« aucun des individus dont il est fait allusion dans l'affaire des tueurs à la 205 rouge, n'a été légionnaire. »

Début de l'après-midi, vendredi. Les heures passent. La cour se fait attendre. On apprend que les deux accusés refusent à leur tour de prendre place dans le box et récusent leurs avocats. Ceux-ci font bloc : ils ne veulent pas retourner dans la salle d'audience car ils craignent d'être commis d'office par le président et ils estiment ne pas pouvoir plaider pour des gens qui leur ôtent leur confiance.

Chacun campant sur ses positions, il ne restait que la solution de renvoyer le procès. En espérant que ce temps sera mis à profit pour retrouver les trois légionnaires déserteurs.

Y. L.



Dès l'ouverture de l'audience, lundi, aux assises de l'Isère, Jean Winterstein (à gauche) et Didier Rossi (à droite) sont présents. Le troisième accusé, Michel Schmitt, n'a consenti à paraître que plus tard. Surnommés «les tueurs à la 205 rouge», ils répondent de meurtre, de viol et de nombreuses agressions à main armée.

Photo AFP

La défense des tueurs de la route : nier tout, encore et toujours

■ GRENOBLE
De notre correspondant
Serge PUEYO

C'est dans un palais de justice cerné par les forces de l'ordre, des policiers en armes ayant pris position à tous les points stratégiques du bâtiment, que s'est ouvert lundi, devant la cour d'assises de l'Isère, le procès des « tueurs à la 205 rouge ».

Didier Rossi, 30 ans, Jean Winterstein, 32 ans, et Michel Schmitt, 35 ans, répondent de meurtre, viol aggravé, prise d'otages, vols, agressions à main armée, commis lors de sanglantes équipées en août 1988. D'emblée, hier, l'audience à peine ouverte, le premier incident donne le ton.

Dès 9 h 45, dans une salle pleine à craquer, le président Jean-Claude Buet constate l'absence dans le box de Michel Schmitt, qui a refusé une heure plus tôt de quitter la maison d'arrêt de Varcès, près de Grenoble, où il est incarcéré, pour participer à son procès. Un comportement conforme à celui adopté durant l'instruction : les trois inculpés n'ont jamais avoué et ont, de même, refusé de participer aux différentes reconstitutions.

AMBASSADE. Le président Buet mandate donc immédiatement un huissier, prêt d'aller sommer

Michel Schmitt de se présenter devant la Cour. M^r Vergès et M^e Deplanque, les avocats de Schmitt, l'accompagnent, tout comme Kheira Bouras, son épouse. En attendant, audience suspendue.

La petite délégation prend donc illico la route de la prison de Varcès, située à une vingtaine de kilomètres de Grenoble. Au terme d'une grande heure de négociations, retour victorieux de l'ambassade avocats-huissier-épouse : devant tant d'insistance, Schmitt s'est laissé convaincre de sortir de sa cellule. Le voici donc enfin dans le box.

A 12 h 25, le procès peut enfin reprendre. Surveillés par plus de dix gendarmes alignés derrière eux en rang d'oignon, les trois accusés se sont assis, visages impassibles.

De gauche à droite, voici donc Didier Rossi, le chef présumé de la bande, élancé, portant veste et cravate, grand nez, visage allongé, déjà condamné à six ans de prison par les assises de Moselle pour le braquage d'une bijouterie. Au centre, Michel Schmitt, dit « Chico », de corpulence moyenne, portant moustaches, les yeux aussi noirs que les cheveux, impeccablement coiffé en arrière, déjà condamné pour trafic de faux billets. Enfin, Jean Winterstein, 32 ans, le « petit gros » de la bande, double menton, ventre prononcé, portant lui

aussi moustaches et déjà condamné pour extorsion de fonds au préjudice d'un retraité messin.

« FAIS PAS L'IDIOT ! ». Mais comme, entre-temps, l'heure a tourné, à peine les « présentations » ont-elles eu le temps de se faire que voici venu le moment d'aller déjeuner. Nouvelle suspension d'audience.

A 14 h 45, tout le monde est de retour. Et aussitôt s'engage un vif échange entre le président Buet et Michel Schmitt.

« Veuillez vous asseoir au milieu, entre les deux autres accusés », demande le président.

Schmitt refuse, se place d'autorité à l'extrême droite.

« Fais pas l'idiot, obéis ! », lui conseille sagement sa femme.

Schmitt refuse.

Le président, agacé, hausse le ton : « M. Schmitt, au milieu ! ».

Ce dernier maugrée, grommelle, regarde de travers à la ronde, mais enfin il s'exécute. La lecture de l'acte d'accusation peut commencer. Elle dure plus d'une heure et quart. Une énumération impressionnante des multiples vols, agressions, un meurtre et un viol imputés aux trois hommes entre le 4 et le 17 août 1988.

ENVERS ET CONTRE TOUT. Sans broncher, le regard vague, les trois accusés écoutent la litanie des crimes qui leur sont reprochés. Aucune trace d'émotion sur

leur visage à la lecture des détails terribles concernant le viol collectif commis contre la jeune femme de 22 ans enlevée dans la nuit du 13 août 1988 à Rilleux-la-Pape, prise en otage et interminablement violée à plusieurs reprises par ses trois bourreaux.

Les trois accusés ne tréssaient pas davantage au rappel des circonstances du meurtre de Patrick Siguenza, tué de sang-froid à bout portant le 17 août 1988 à Salaise-sur-Sanne, dans l'Isère.

Les experts psychiatres dé-

crivent les accusés comme des êtres frustrés, Didier Rossi étant considéré comme un homme violent, capable des pires exactions. Dès les premières questions du président Buet, qui entend mener les débats avec une grande fermeté, la stratégie des accusés apparaît très clairement.

Pendant cinq jours, ils vont, comme tout au long de l'enquête puis de l'instruction, nier systématiquement, envers et contre tout, les charges qui les accablent.

AU PROCÈS DES TUEURS A LA 205 ROUGE

« C'est bien la voix de l'homme qui a tué mon frère »

■ GRENOBLE
De notre correspondant
Serge PUEYO

« J'étais en train de préparer un plat de frites dans le camion. Il était pratiquement minuit, on allait fermer le snack. Tout à coup, j'ai entendu des crissements de pneus. »

Devant les assises de Grenoble, mercredi, Thierry Siguenza fait le récit de la soirée sanglante du 17 août 1988. A Salaise-sur-Sanne, au bord de la route, avec ses frères Pascal et Patrick, ils attendent pour aller dormir que les derniers vacanciers attablés quittent leur camion-snack. Mais dans la nuit, une voiture...

« Je me suis retourné et j'ai vu une 205 rouge, tous feux éteints, qui avait stoppé devant la terrasse. Trois hommes en cagoule en sont sortis comme des fous. Ils tiraient dans tous les sens. J'ai tout de suite caché la caisse. L'un d'eux a surgi et nous a crié : « Couchez-vous et donnez la caisse ! » Mon frère Pascal s'est exécuté. Moi, je n'ai pas obtempéré tout de suite.

« L'homme, un grand costaud, vêtu comme en hiver d'un gros pull, m'a donné un coup de crosse au visage. Je lui donné la caisse. C'est alors que mon frère Patrick, qui se trouvait sur la terrasse, est monté dans le camion. Il nous a vus en danger, Pascal et moi, et a voulu tenter de parlementer avec les agresseurs.

UNE VOIX GRAVE. « Ce n'était pas un violent, Patrick, il n'était pas épais, et une calotte aurait suffi à le calmer. Il y a eu une brève bousculade, et puis l'homme cagoulé lui a posé le canon de son revolver sur le ventre et a tiré. Mon frère s'est écroulé. Il perdait beaucoup de sang. Il est mort pratiquement dans mes bras. » Dans la salle, M^{me} Siguenza, sa mère, sanglote.

A la barre, un témoin qui, ce soir-là, s'était arrêté pour se restaurer. « Sur la terrasse, il y avait un petit gros armé d'un fusil à pompe et un autre homme, plus grand. Ils ont crevé les pneus de toutes les voitures stationnées, et, en continuant à tirer, ils nous ont ordonné de vider nos poches. Ils étaient très éner-

vés. »

« Nous n'avions qu'un fond de caisse, 1.500 F au plus, dit encore Thierry Siguenza. Mon frère est mort pour ça. Vu sa corpulence, un simple geste aurait suffi à l'écartier. Celui qui l'a tué avait le gabarit et la mâchoire de Didier Rossi. Il avait aussi une voix grave qu'on reconnaît facilement. »

Le président Buet demande

alors à Didier Rossi de se lever. Ce dernier s'exécute sans hésiter : « Vous savez, je n'ai pas peur de parler. » Et, très calme, à l'adresse de Thierry Siguenza : « Je ne suis pas le meurtrier de ton frère. C'est peut-être la douleur qui t'accable. Je te le dis les yeux dans les yeux, je te le dis comme un homme, comme un père, je ne suis pas le meurtrier de ton frère. » Et Rossi se rassied, toujours imperturbable.

« C'est bien la voix grave de l'homme qui a tué mon frère », confirme Thierry Siguenza. Puis il se tourne vers le box, où les deux autres accusés ne bronchent pas : « Je voudrais demander à Schmitt et Winterstein s'ils savaient, en repartant du snack, que Rossi avait tué mon frère. »

Winterstein : « Je suis innocent. Je n'ai pas tué ton frère. »

COMME L'ÉCLAIR. A un autre témoin qui le reconnaît, Didier Rossi réplique avec autant d'aplomb : « Je ne dis pas que vous mentez, mais moi, je sais que je n'y étais pas. »

Tous les autres témoins qui défilent à la barre reconnaîtront leurs agresseurs à leur corpulence : le trio de tueurs a agi comme l'éclair, cagoulé et dans la nuit.

Auparavant, Michel Schmitt, qui, lundi, avant de changer d'avis, avait refusé de comparaître, était sorti de son silence. Pour se plaindre, récriminer, protester. Un dossier sous le bras, l'œil noir, il se lève, s'adresse au président. « J'ai été enchaîné comme une bête. J'ai fait soixante-dix jours de grève de la faim. Ça fait trente jours que je ne dors plus et, grâce à Dieu, je suis encore vivant. Il faut dire que j'ai beaucoup prié, je suis très croyant. »

Puis, décidément en veine de confidences, Schmitt continue : « Nous, les Gitans, on nous considère comme des moins que rien. Moi, je me suis toujours occupé de mes enfants. J'ai fait de la prison pour eux ! » Et comme Winterstein, inquiet de ce déluge de paroles, maugrée : « Y en a marre ». Schmitt répond sèchement : « Laisse-moi m'exprimer. » Et il reprend : « Je suis un voleur, d'accord, mais pas un tueur. »

DEVENEZ CHAUFFEUR DE TAXI

Assurez-vous un emploi
à la fin du stage unique
à Paris, cours par vidéo
**VOUS N'AVEZ PAS
LE PERMIS !**

Passer votre code-1orfait 390 F
AUTO-ÉCOLE St-CHRISTOPHE
84, rue de l'Aqueduc (X^e)
face M^e Stalingrad
Tél. 40.36.27.80

France-Soir

TRIOS • TIERCÉ-QUARTÉ +, QUINTÉ +

65, rue de Bercy, 75589 Paris Cedex 12 - Tél. : 40.01.80.00 • ISSN 0182-5860
Petites annonces - Tél. : 45.62.44.00 • Saint Rodrigue • N° 14.804

Vendredi 13 mars 1992 DHJ

51

Assises : querelle pour des tatouages

Les accusés croyaient que Nathalie n'aurait pas le courage de les affronter. Ils ont réclamé à cor et à cri que vienne, devant les assises de l'Isère, celle qu'ils sont accusés d'avoir violée comme des sauvages. Elle est venue. Alors, « les tueurs à la 205 rouge » ont réclamé une « expertise » pour qu'il soit bien avéré que l'un d'eux au moins est tatoué. Il paraît, selon eux, que Nathalie, violée de nuit, dans un terrain vague ténébreux, torturée par les brutes, aurait dû remarquer les tatouages qui ornent leur anatomie.

● Page 3, l'article de Serge PUEYO

LA VICTIME DES TUEURS A LA 205
A TÉMOIGNÉ À HUIS CLOS

L'accusé de viol refuse de se déshabiller

**Il ne quittera pas
son pantalon,
mais
entrouvrira
sa chemise**

■ GRENOBLE

De notre correspondant
Serge PUEYO

Coup de théâtre jeudi, devant la cour d'assises de l'Isère, où comparaissent depuis lundi Didier Rossi, Michel Schmitt et Jean Winterstein, accusés d'être « les tueurs à la 205 rouge ». Les violeurs, aussi, d'une jeune femme qui, par hasard, avait croisé leur route une nuit d'été.

9 h 45 hier : l'audience vient tout juste de reprendre. M^e Bio-Crozet, partie civile, se lève : « Monsieur le Président, j'ai une importante communication à faire à la cour. Ma cliente accepte de témoigner. A huis clos. »

Nathalie, violée le 13 août 1988 par les tueurs à la 205 rouge, s'est donc enfin retrouvée face aux trois accusés, qui nient le viol autant que l'assassinat et les agressions à main armée dont il sont inculpés. Tout au long de l'instruction, ils ont obstinément refusé d'être confrontés à la jeune femme.

Mardi, alors que son avocate annonçait que Nathalie, toujours hantée par le cauchemar qui lui a été infligé, n'avait pas trouvé la force de venir témoigner en présence des trois accusés, ces derniers, persuadés qu'ils n'auraient pas à l'affronter devant les jurés, avaient réclamé sa présence à cor et à cri.

« Ce témoignage est capital pour nous ! », avait même dit Winterstein, un tantinet téméraire.

SAUVAGERIE. Il est 9 h 50 quand Nathalie, une jolie jeune femme de vingt-cinq ans, cheveux noirs, habillée de sombre, les yeux cachés par des lunettes de soleil, se dirige vers la barre des témoins. Avec un immense courage, pendant une demi-heure, elle évoque l'effroyable agression dont elle a été victime

lors de cette nuit du 13 août 1988. Un viol collectif infligé pendant plus de deux heures par trois hommes cagoulés, armés de fusils, de revolvers et de couteaux et se comportant avec une effroyable sauvagerie.

Au volant de la voiture de son père, elle revient d'une soirée passée avec des amis dans une discothèque, dans la vallée du Rhône. Il est 2 h 40 quand une 205 rouge lui coupe la route. Après avoir bloqué sa voiture, trois hommes, visages dissimulés, la font descendre de son véhicule, la jettent à l'arrière de leur 205. Destination : un terrain vague de la zone industrielle de Rilleux-la-Pape.

« Si tu pleures, on t'égorge », prévient celui qui est manifestement le chef du trio. Compréhant immédiatement qu'ils n'hésiteront pas à la tuer, Nathalie les subit sans tenter de se défendre. Tour à tour, elle est violée par le conducteur de la 205, puis par le « petit gros », puis par le « grand », puis encore par le conducteur. Pantelante, elle est ensuite abandonnée sur place. Hagarde, elle aura quand même la force de trouver un téléphone pour prévenir sa famille.

LÉZARD. 10 h 20 hier : la jeune femme sort de la salle d'audience, quitte le palais de justice au bras d'un ami. M^e Bio-Crozet explique : « J'ai réussi à convaincre Nathalie de venir témoigner. J'en ai parlé longuement avec elle et ses parents mercredi. Je lui ai dit combien il était important que les jurés l'entendent. Mercredi soir, elle n'était pas encore décidée. Mais, ce matin, à 7 h 30, elle m'a téléphoné en me disant que dans la nuit, après avoir de nouveau réfléchi, elle avait finalement décidé de venir. Pour tenir le coup, elle a pris un tranquillisant. Sa déposition s'est déroulée avec une grande dignité. »

Un incident déclenché par l'un des accusés est cependant survenu pendant l'audition de Nathalie.

Objet du débat : les accusés présentent-ils ou non, sur le corps, des tatouages ? La ques-

tion importe fort à leurs avocats, qui réclament une « expertise physique ». Mais, à cette perspective, Michel Schmitt est saisi de fureur, refuse violemment. « C'est pour votre bien ! », lui lance son avocat.

Colère, derechef, de Schmitt, qui se lève comme un diable, hurle qu'il veut s'en aller. Le président le fait encadrer au plus près par cinq, six gendarmes. Crise de nerfs de l'intéressé, qui trépigne, pousse des cris. Dans le public, une femme se lève à son tour : la sienne. Elle aussi pousse un cri : « Déshabille-toi ! »

Et à la cantonade : « Mon mari, il est tatoué de la tête aux pieds, c'est un vrai lézard ! »

POUR SON MALHEUR. Dans le public toujours, un Gitan, debout, s'adresse à son tour à Michel Schmitt : « Enlève ton pantalon ! »

Le président : « Ce tribunal ne se transformera pas en cirque ! L'audience est suspendue jusqu'à demain. »

Avant d'être embarqué par les gardes, Schmitt a eu le temps de dégrafer sa chemise : on aperçoit des tatouages.

Le fin mot de cette scène : les détails donnés par Nathalie dans sa description physique de ses bourreaux ne correspondraient pas à certaines particularités des accusés. C'est du moins ce que disent ces derniers. En clair, deux d'entre eux, Schmitt et Rossi, ont des tatouages sur le sexe. Ces tatouages n'ont jamais été mentionnés par la jeune femme.

Ces détails anatomiques sont pourtant bien moins essentiels qu'il n'y paraît, ou que les accusés le clament.

M^e Bio-Crozet ramène leur portée à sa juste mesure en rappelant que le viol s'est déroulé de nuit, dans un terrain vague dépourvu du moindre éclairage, et que, dans tous les cas et pour son malheur, Nathalie n'avait pas l'esprit à examiner sereinement l'anatomie de ses violeurs pour y déceler des tatouages.

Le procès de la 205 rouge dérapait : renvoyé

■ GRENOBLE
De notre correspondant
Serge PUEYO

Le procès des tueurs à la 205 rouge s'est terminé en queue de poisson, vendredi, devant les assises de Grenoble. Le président Jean-Claude Buet a en effet décidé, après avoir constaté que la multiplication des incidents provoqués par les accusés depuis lundi nuisait à la sérénité de la justice, de renvoyer l'affaire à une session ultérieure.

Incessantes suspensions d'audience dues à l'attitude des inculpés, échanges violents, et surtout multiples refus de comparaître Michel Schmitt, imité hier par Didier Rossi et Jean Winterstein, qui ont tous trois refusé leurs avocats : le cirque a été quasi incessant.

Certes, le président peut contraindre les accusés, en bonne santé, à comparaître. S'ils boudent, les débats peuvent aussi, le plus régulièrement du monde, se poursuivre en leur absence. Le président a également le pouvoir de commettre d'office d'autres avocats. Mais M. Buet y a renoncé, estimant que faire justice dans de telles conditions au commerçant assassiné, à la jeune femme violée et aux autres victimes relevait de la gageure.

OBJECTION. Il est vrai que, jeudi soir, Michel Schmitt, Didier Rossi et Jean Winterstein se trouvaient acculés. La déposition de Laurent Carteau, le fils de la jeune femme à qui les tueurs avaient volé la 205 rouge, est en effet accablante : les cassettes qui se trouvaient dans le véhicule ont été retrouvées chez Rossi. Comme il est avéré que la voiture est bien celle dont se sont servi les tueurs...

Hier donc, les avocats du trio, pour essayer d'introduire le doute dans l'esprit des jurés, relançaient la thèse des légionnaires, bien qu'elle ait été depuis longtemps mise en pièces par l'enquête et l'instruction. Une thèse qui voudrait que trois légionnaires déserteurs, interpellés à Auxerre le 18 août 1988 et qui se trouvaient eux aussi, comme les

Gitans, dans la région Rhône-Alpes à l'époque des faits, soient les assassins-voleurs-braqueurs. La seule objection est de taille : les légionnaires en question ont déserté après le début des crimes reprochés à Rossi, Schmitt et Winterstein.

L'avocat général, ulcéré par la réapparition de cette version, se lève, brandissant un document : « Avec ça, je vais mettre fin à cette thèse des légionnaires une bonne fois pour toutes. » Colère des avocats de Rossi, Schmitt et Winterstein devant la telle menace : « C'est indigne ! » Et de se lancer dans une nouvelle contestation des charges.

« **CRIMINEL !** » Il reviennent ainsi sur le témoignage de la jeune femme violée. Selon Nathalie, le « petit gros » avait un ventre bedonnant, blanc, sans pilosité apparente. Or, selon le médecin-expert désigné pour examiner Jean Winterstein, le « petit gros » en question, ce dernier est copieusement velu. Comme si la malheureuse jeune femme avait été en état de faire un examen anatomique détaillé des brutes...

Autre point : un témoin aurait entendu les trois Gitans discuter bruyamment dans leur caravane le 16 août 1988 à 23 h 50, au camping de Tain-l'Hermitage. Or, cinq ou dix minutes après, à trente-trois kilomètres de là, le snack des frères Singuenza, à Salaise-sur-Sanne, était attaqué par les tueurs à la 205 rouge, et Patrick Singuenza, 33 ans, abattu à bout portant. Soit. Mais dans les caravanes se trouvaient les familles respectives, femmes et enfants, des trois accusés.

« Il y a une justice à deux vitesses. Une pour les Gitans, une autre pour les Gaulois ! », clame l'un des avocats.

Quant à la femme de Schmitt, elle insulte l'avocat général en le traitant de « criminel ». Le président suspend l'audience.

Les proches des victimes des tueurs, eux, sont rentrés chez eux ulcérés. La mère, les frères du jeune homme assassiné, particulièrement amers, ne comprennent pas bien...

LE PROCES DE LA « 205 ROUGE » CALE AVANT LE VERDICT

Après de nombreux incidents d'audience, Schmitt, Rossi et Winterstein, qui nient être les auteurs de l'équipée sanglante, ont provoqué l'interruption du procès en récusant leurs avocats. Le dossier, où subsistent des zones d'ombre, sera réexaminé lors d'une session ultérieure.

Grenoble, envoyée spéciale

« On constate que plus personnellement est la - remarque, amer l'avocat général Gandelherre face au box vide. Ni avocats, ni accusés. En effet, si dans la salle, on étouffe lentement, visages congestionnés par les heures de suspension, si au dehors la file d'attente toujours plus longue s'écrase contre un service d'ordre toujours plus renforcé, le procès de la « 205 rouge » freine sec dans la dernière ligne droite. Un bâtonnier solitaire commence: « Dans cette affaire exceptionnelle... » avant d'annoncer que les accusés récusent en bloc leurs avocats, maîtres Verges, Leborgne, Deplanque, Abad et Buffard. En clair, la défense, qui demande depuis cinq jours le renvoi de l'affaire et un supplément d'information, a opté pour la méthode radicale. Le président Buet n'a plus le choix. Jeu de sourcils à l'appui, marquant sa légère lassitude face à des accusés réfractaires au jeu judiciaire et à une défense soudée, il annonce que les trois gitans qui comparaissent depuis lundi devant la cour d'assises de Grenoble, accusés d'être les auteurs d'une virée sanglante dans la vallée du Rhône en août 1988, seront jugés lors d'une session ultérieure.

Le père du jeune homme abattu se lève. Il lance un « monsieur le président... » de protestation. « Ça ne fait rien, ils restent en prison et ça sera un arc meilleur la prochaine fois ». Lui glisse le commissaire Louboutin du SRPJ de Lyon, qui a mené l'enquête. La veille, Michel Schmitt, l'un des trois accusés, a soudain augmenté la mise. Traîne, pousse, tiré par huit policiers qui le forcent à comparaître sur les ordres du président, galvanisé par les cris de sa compagne Kheira: « L'entame soudain le box, disparaît dans les uniformes, réapparaît pantalon déboutonné. « Deshabille-toi! Deshabille-toi! » hurle Kheira, cramponnée au micro, plus rebelle que jamais. De Michel Schmitt, qui entend montrer à tous un tatouage qui pourrait le disculper de l'accusation de viol, on n'entrevoit qu'une portion de tatouage vert, et un caleçon imprimé. La pudeur est sauve, et la raison de Schmitt vacille. « On ne nous tend que des pièges », dit-il. Invite à se dénuder devant le docteur David afin qu'il puisse constater qu'il est bien, comme le dit Kheira, « vert de la tête aux pieds, un lézard même sur la verge », il refuse soudain, exige des témoins. L'audience est suspendue. La mise en plis solidifiée, le visage fermé, une femme, qui faisait partie des supporters de l'accusation, vacille. « Tu vois, je doute, je doute quand même ». Et pourtant, au premier jour, tout semblait simple. Debut août 1988,

trois familles de gitans sédentarisés à Metz partent sur la route des vacances, version pauvre, caravane, N7 et campings municipaux. Le 4, une Peugeot 205 GTI rouge est volée non loin de Dijon. Le 13, Reinhart Geier est agressé à l'heure du matin, vers Saint-Georges-de-Reneins. A 2 heures, l'hôtel Regina d'Arts est cambriolé. A 3 heures, Nathalie, 22 ans, est embarquée de force à bord de la 205, volée deux heures durant sur un

terrain vague. Le 17 août, le modeste snack-bar des frères Siguenza est braqué façon banque, et Pascal Siguenza abattu d'un coup de pistolet. Une demi-heure plus tard, la 205 s'arrête devant une pompe à essence. Nouveau braquage. On retrouve la voiture immergée dans le canal du Rhône le lendemain. Le trio, aperçu partout, ne s'est montré que çagoué. Temoignages et registres de camping en font foi, les familles Rossi, Winterstein et

Schmitt ont séjourné dans la région. Des témoins reconnaissent les trois hommes d'après leur corpulence. D'autres ont aperçu la GTI et parfois des morceaux d'immatriculation - garée non loin des caravanes. La jeune femme violée mentionne trois hommes de plus de 30 ans. Trois jours plus tard, Bananarama et Vanessa Paradis apparaissent comme l'unique preuve matérielle du dossier. Laurent Carreau avait laissé dans la

GTI, volées à sa belle-mère, certaines des cassettes qu'il concocte avec amour, double-platine et table de mixage. Il reconnaît sans coup férir ses enchaînements peaufinés et ses bandes renforcées au Scotch, sèches chez Rossi.

Pour le reste... Un témoin entend les trois accusés discuter dans la caravane à Tain-L'Hermitage, à l'heure où on braquait le snack-bar. Les armes saisies chez les Rossi et Schmitt ne correspondent pas à celles qui ont été tirées. Le compteur affiche 2600 km de route en dix jours. L'itinéraire de l'équipée sauvage représente environ 300 km. Enfin, jeudi, Nathalie est venue. En cachette ou presque, elle sera entendue trois quarts d'heure. Une explosion d'incidents à l'arrivée. Comment se fait-il, demandent accusés et avocats, que la jeune femme, contrainte entre autres à deux fellations, qui a noté pantalon à carreaux, rangiers, absence de poils sur la poitrine du « gros », indiqué que le plafonnier de la 205 était allumé, n'ait jamais mentionné que ses agresseurs étaient couverts de tatouages?

Le docteur David, qui venait annoncer que le sperme de Schmitt n'était pas incompatible avec les prélèvements effectués, et que celui-ci appartenait au groupe AB+, un groupe rare, se voit commis illico pour vérification. « AB+, cela représente 2,9% de la population », achève le médecin. « Soit un million six cent mille personnes », poursuit M^r Verges. « Un tatouage sur thorax et membres inférieurs, un tatouage "à ma biche" sur l'ombilic, une bouche rouge sur la fosse iliaque, une échelle comportant neuf barres sur la verge ». Le docteur David, impavide, décrit Rossi. Quant à Winterstein, imberbe selon le témoignage de la jeune femme, il est, selon l'expert, doté d'un duvet fin, certes, mais noir.

Est-ce tout? La défense a dénoncé les « retapissages » où figure un seul « gros », Winterstein et réclamé, dix jours avant l'audience, la convocation de trois légionnaires un temps suspectés. Piste trop vite abandonnée sur la foi des registres de la Légion? « Une justice qui, dès le départ, vise les gitans, exonère les légionnaires », dit M^r Leborgne. « Vous ne pouvez pas accepter, c'est un scandale à base raciste », s'exclame Verges. Les gitans de la salle annoncent une grève de la faim tant qu'on n'aura pas fait de prise de sang aux introuvables légionnaires. Et la Légion, elle, annonçait hier soir que les trois personnes si souvent citées à Grenoble ne faisaient pas partie du personnel. On les avait refusées, finalement.

Dominique CONIL

Michel Schmitt, l'un des trois gitans accusés. « On ne nous tend que des pièges. »



SCANDALE AUX ASSISES

Les tueurs à la 205 rouge étaient presque parfaits

Aux assises de l'Isère, trois hommes auraient dû être jugés en quelques jours et condamnés au maximum, sur la foi des rapports de police. A la surprise générale, le procès a capoté au cinquième jour. Lionel Duroy a rouvert le dossier.

On les appelait « *les tueurs à la 205 rouge* ». Pour les condamner, on avait prévu cinq jours d'audience devant les assises de l'Isère. D'accord, c'était peu, compte tenu de la ribambelle des crimes et délits recensés par la police judiciaire ; oui mais justement, disait-on, le commissaire Louboutin avait si bien ficelé son affaire que nos trois « tueurs », dans le box, en resteraient pétrifiés, atterrés, bouches cousues. Ils cesseraient de nier, on ne perdrait pas de temps en palabres.

Eh bien, ça ne s'est pas passé comme prévu. Au quatrième jour du procès, dans une bousculade indescrivable, l'un des accusés s'est déculotté. Dans le box. En public. Il voulait montrer que son sexe, tatoué en vert, n'était pas celui qui avait violé, une nuit de l'été 1988. Ça se reconnaît, un sexe vert. Le même homme, la veille, avait refusé de comparaître. Puis il s'était débattu. Des kèpis de gendarmes avaient atterri dans le public. Cette fois, quand il a baissé son slip, l'avocat général a paru pleurer. Le président a hurlé : « *Ce tribunal ne se transformera pas en cirque !* » Mais si, on y était au cirque. Et le lendemain, le président a renvoyé le procès à une session ultérieure.

C'était le 13 mars dernier. Depuis, le commissaire Louboutin, du SRPJ de Lyon, patron de l'enquête, ne décolère pas. Nous

nous sommes procuré son rapport — celui qui a permis de ligoter les trois « tueurs », et nous sommes sortis de là (71 pages) prêts à leur coller dix-huit ans incompréhensibles.

Passons sur les hôtels cambriolés, sur le casse de la station-service de Saint-Vallier, sur les automobilistes rançonnés, pour ne retenir que les faits les plus monstrueux : le triple viol de Nathalie, 22 ans, dans la nuit du 12 au 13 août 1988 ; la mort de Patrick Siguenza, marchand de frites ambulante, abattu la nuit du 16 août parce qu'il tardait à donner sa caisse.

**Au tout début de l'enquête,
le commissaire n'a rien,
rien qu'un
« délit de sale gueule ».**

Ce triple viol, cet assassinat, comme toutes les attaques à main armée qui les ont précédés ou suivis, le policier les attribue sans l'ombre d'un doute aux trois mêmes hommes, ceux qui ont fait ce cirque devant les assises de l'Isère. Et quand on lit le commissaire, on partage sa conviction, peut-être même sa colère.

Comment expliquer que ce procès ait pu

perdre la tête, au point de devenir ingouvernable, au point de se saborder pour échapper au ridicule ?

Nous nous sommes alors procuré tout le dossier. Tous ces fameux procès-verbaux d'audition qui permettent à un policier de se faire une conviction puis de « charger » ses présumés coupables. Et nous nous sommes aperçus que le commissaire Louboutin avait beaucoup écrémé, « oubliant » les témoignages qui ne collaient pas, pour livrer à la justice un scénario sans faille, lisse, accablant. Mais les failles ont ressurgi au procès, et c'est pourquoi on a vu se décomposer, au fil des jours, au fil des heures, un président de cour d'assises pourtant persuadé, au départ, d'avoir affaire à de bons coupables. La justice avait cru sur parole le commissaire Louboutin. Elle a dû déchanter.

Au tout début de l'enquête, le commissaire n'a rien, rien qu'un « délit de sale gueule » — appelons les choses par leur nom. Il en convient, d'une certaine façon, puisqu'il écrit : « *Les 17 et 18 août (soit quelques heures après la découverte de la 205 dans le Rhône, épilogue de l'équipée meurtrière), les gendarmes de la brigade de Tain-l'Hermitage étaient informés que trois individus suspects avaient été vus dans divers débits de boissons (de Tain-l'Hermitage) et que trois familles de gitans avaient stationné au camping municipal*



PHOTOS BRUCELLE / SYGMA



PHOTO AFP

Ci-dessus,
Michel Schmitt,
Jean Winterstein
et, ci-contre,
Didier Rossi :
le mince,
le grand
et le petit gros...

était alors garée dans une cité de Vienne. Le pompier a vu un homme en descendre. Aux enquêteurs qui l'interrogent le 24 août, il explique qu'il « n'a pas distingué ses traits ». Pourtant, le 15 septembre, alors que les suspects ont été arrêtés, que leurs photos ont été publiées dans le journal, Hervé Havard a une illumination. « Je reconnais formellement Didier Rossi comme étant l'individu que j'ai vu sortir de la 205 GTi », dit-il. « Je vous signale, ajoute-t-il, qu'au moment où il est sorti du véhicule il était parfaitement éclairé par un lampadaire. » Pourquoi ne l'avait-il pas dit la première fois ?

UNE TROUBLANTE PERMUTATION

On se rend enfin à Beaune, dans le garage Peugeot où a été volée la 205. Deux employés avaient repéré les voleurs. Le premier désigne Jean Winterstein comme étant le type « un peu gros, à la mine patibulaire » qui a pris le volant. Le second identifie « formellement » Yvonne Reyes, épouse de Didier Rossi. Mais, trois semaines plus tard, il reconnaît tout aussi « formellement » Kheira Bouras, épouse de Michel Schmitt et non plus Yvonne Reyes. Cette permutation ne trouble pas le commissaire. Quant aux deux hommes qui accompagnaient la femme, l'employé s'en souvient parfaitement : il désigne sur la photo... deux policiers figurants.

Reste que la 205 rouge semble avoir suivi à la trace l'itinéraire de vacances des trois familles de gitans : ils sont à Beaune le jour où la Peugeot est volée, à Vienne quand elle est repérée par le pompier, à Tain-l'Hermitage quand elle est vue dans la cité HLM. Ça fait beaucoup. Le 8 septembre, les trois hommes sont interpellés à Metz. Les « tueurs à la 205 rouge » font les « unes » de la presse régionale. Par souci pédagogique, pour éviter que le lecteur ne se perde dans les noms, policiers et jour-

trois gitans, va-t-elle reconnaître l'un d'entre eux ? « Pour moi, dit-elle, il ne s'agit pas de l'homme que j'ai vu ce jour-là ». Elle indique que celui-ci portait un survêtement bleu roi, des cheveux châtain plats, avait une taille moyenne, etc. Traduction du commissaire Louboutin : « Le témoin ne

**Le 12 août, à 5 h du matin,
la 205 rouge
a été repérée par un pompier
dans une cité de Vienne.**

donnait que des signalements peu précis. » En revanche, tous les cafetiers de Tain reconnaissent formellement les trois « suspects ». Mais ça, ce n'est pas vraiment une surprise.

On poursuit l'enquête et on file au camping de Vienne où les gitans ont séjourné du 11 au 13 août. Coïncidence : le 12 août, à 5 heures du matin, la 205 rouge a été repérée par un pompier, Hervé Havard. Elle

de cette localité du 13 au 17 août. »

On notera que « les trois individus suspects » ne sont suspects que parce qu'ils sont gitans. Les cafetiers interrogés ne trouvent rien d'autre à leur reprocher. Le commissaire Louboutin non plus. Mais c'est assez pour les identifier, facilement d'ailleurs, grâce aux numéros d'immatriculation des trois voitures relevés dans le registre du camping. Didier Rossi, Michel Schmitt et Jean Winterstein ont chacun un casier judiciaire, ça tombe bien. Ce sont effectivement des voleurs. Ils habitent la région de Metz. On fait venir leurs photos et l'enquête démarre aussitôt à Tain-l'Hermitage.

« DES SIGNALEMENTS PEU PRÉCIS »

C'est tout près du camping que l'on a retrouvé la 205 rouge dans le Rhône (le 17 août à 13 heures). C'est également à deux pas de là, sur le parking d'une cité HLM, qu'une dame a aperçu la même 205 en stationnement, le 17 août au matin. Puis elle a vu un homme venir la chercher vers 11 h 45. On lui présente les photos des

nalistes en font aussitôt des héros de BD : il y a le grand costaud (Didier Rossi), le mince (Michel Schmitt) et le petit gros (Jean Winterstein).

Désormais, tout témoin qui ne les décrira pas comme ça — le grand, le mince et le petit gros — devra rectifier sa déposition sous peine de ne pas figurer dans le rapport d'enquête du commissaire Louboutin. Ce sera notamment le cas pour Gisèle Marpaux, témoin d'un casse commis à l'Hôtel du Nord d'Uchizy dans la nuit du 6 au 7 août. Elle voit sortir de la 205 rouge trois hommes, « deux assez grands, costauds, un autre beaucoup plus petit, mince ». M. Louboutin ne relève pas. Idem pour Reinhard Geier qui se fait braquer, au volant de sa voiture, dans la nuit du 12 au 13 août. « A mon avis, dit-il, ils étaient tous trois de corpulence à peu près identique, environ 1,75 m, corpulence mince. » Traduction du commissaire Louboutin : « M. Geier ne peut apporter de caractéristiques précises quant au signalement des individus. » Mais lors de la reconstitution, le témoin rectifie le portrait : « Trois fonctionnaires du SRPJ ont représenté les auteurs tels que décrits par M. Geier, à savoir un grand, un moyen et un gros (sic). »

UN DÉTAIL NÉGLIGÉ : LE VENTRE

Le descriptif de ses trois agresseurs tel que le fait la jeune femme violée colle en revanche de façon troublante avec la morphologie des trois « tueurs ». Nous avons bien là le grand, le mince et le petit gros. Concernant ce dernier, cependant, Nathalie répète à tous les policiers, puis au juge, « qu'il avait un ventre très prononcé, blanc, sans poils ». Elle l'a bien vu, ce ventre, le plafonnier de la 205 était allumé. Las ! le commissaire Louboutin négligera ce détail. On oubliera également de demander à la jeune femme si elle n'a rien remarqué de particulier sur ses deux autres violeurs. Le président des assises nommera donc en toute hâte un expert qui révélera que le petit gros... a le ventre noir de poils ; que le grand costaud a une échelle tatouée sur le sexe (5 cm de long, 9 barreaux), avec, au-dessus, ces quelques mots : « A ma biche ». Quant au troisième, on l'a dit, son sexe est tatoué en vert. La jeune femme a-t-elle pu se tromper sur le ventre et ne pas remarquer les tatouages ?

Et les témoins de la friterie, de l'attaque meurtrière de la friterie, les ont-ils reconnus, les gitans ?

En fin d'après-midi, le 16 août, quelques heures avant l'attaque donc, un pêcheur repère la 205 rouge avec trois hommes à bord. La voiture est garée à quelques pas de la roulotte des frères Siguenza. On expliquera que les gangsters étaient en repérage. Pour une fois, les trois hommes



Jean Winterstein et Didier Rossi. Au centre : leur avocat M^e Verges.

sont à visage découvert. Le témoin les voit à 17 h 10, puis de nouveau à 18 heures, quand il interrompt sa partie de pêche. Le juge lui présente les photos des gitans. « Je suis formel, dit-il, ce ne sont pas ces trois hommes que j'ai vus dans la 205. »

L'attaque a lieu peu après minuit. A 3 h 30 du matin, Pascal Siguenza, dont le frère vient d'être tué, dit aux policiers : « Cet homme (le tueur) mesurait environ 1,75 m, corpulence forte. Je n'ai remarqué aucun accent particulier. Je suis dans l'impossibilité de vous décrire les deux autres individus, car je ne les ai pas vus. » Un an plus tard, le 21 juin 1989, on lui montre une photo sur laquelle les trois suspects sont mêlés à des figurants : « Je reconnais le numéro 7 (Winterstein) et le numéro 2

**Les témoins volent au secours
du commissaire,
persuadés comme lui
que les gitans sont coupables.**

(Rossi) à leur corpulence, dit alors Pascal Siguenza. A mon avis, le 2 est celui qui était dans le camion (de frites) et qui a tiré sur mon frère. En regardant bien, ajoutez-il, je me demande s'il n'y aurait pas eu le 3 (Schmitt). Le numéro 7 était sur la terrasse avec le fusil à pompe et le numéro 3 était celui qui crevait les pneus. »

Thierry Siguenza, qui n'avait vu que le tueur, a le même retour de mémoire. Mais là, les policiers en font un peu trop. « Le numéro 7 est celui que j'ai appelé le gros »,

lui font-ils dire. Or, dans aucun PV, Thierry Siguenza ne parle d'un gros.

Disons que les témoins ont fait ce qu'ils ont pu pour aider le commissaire Louboutin, persuadés comme lui que les gitans sont les coupables — ne les a-t-on pas vus dans les journaux ? Bon, peut-être le sont-ils, coupables, mais les scientifiques, qui se moquent, eux, des convictions de M. Louboutin, n'ont rien découvert pour les charger. Dans la cagoule censée appartenir à Winterstein et retrouvée dans la 205, ils ont bien prélevé des cheveux mais ce ne sont pas ceux de Winterstein. Dans les prélèvements faits sur la jeune femme violée, on n'a pas trouvé trace du sperme des trois gitans. Enfin, aucun indice relevé dans la 205 n'a parlé. Une cassette qui se trouvait dans le vide-poches aurait été saisie chez Rossi, à Metz. Mais il n'est pas certain qu'elle provienne de la 205.

Bref, on se surprend à douter, comme s'est surpris à douter le président des assises de l'Isère.

L'ÉNIGME DES TROIS LÉGIONNAIRES

On est même carrément ébranlé lorsqu'on apprend qu'une autre 205 GTi circulait dans la même zone avec trois hommes à bord. Cette voiture a été prise en chasse par trois policiers, le 16 août 1988, vers 19 h 15, dans la banlieue lyonnaise. Elle a grillé le feu rouge d'un grand carrefour et le conducteur, apercevant alors la 305 des policiers arrêtée en sens inverse, leur a fait un bras d'honneur. La poursuite a échoué mais il y avait bien trois hommes à bord et il a été établi que ce n'était pas la 205 GTi volée à Beaune. Pourquoi le commissaire Louboutin n'en a-t-il rien dit dans son rapport ?

Enfin, il est temps d'évoquer l'énigme des trois légionnaires. Sur le même tronçon que les gitans ont évolué trois déserteurs venus d'Aubagne. Le 17 août, ils ont été interpellés par la gendarmerie. Le responsable de l'enquête les a très vite mis hors de cause, sous prétexte qu'ils n'auraient quitté la caserne que le 12 août, soit après les premiers casses du gang à la 205. Enquête faite, ils étaient dans la nature bien plus tôt, puisque des contrôleurs de la SNCF les ont verbalisés le 9 août, entre Nice et Marseille. Aujourd'hui, les trois hommes sont introuvables et la justice reste avec cette énigme sur les bras : la jeune femme violée assure que l'un de ses agresseurs portait des rangers, or aucun des trois gitans ne portait ce type de chaussures. « C'est un problème », convient le commissaire Louboutin.

Un des nombreux problèmes que la cour d'assises va devoir résoudre avant d'acquiescer, ou de condamner, les trois gitans.

Lionel DUROY